Quatre-vingt-deuxième année. — N° 129. Le Numéro : 10 francs. Jeudi 1er Juin 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 50-597 du 30 mai 1950 instituant un article 320 *bis* et modifiant l'article 434 du code pénal (p. 5882).

Loi n° 50-598 du 30 mai 1950 relative à la réglementation des substances explosives dans les territoires du Togo et du Cameroun (p. 5882).

Loi n° 50-599 du 30 mai 1950 relative à la composition de la justice de paix de Colomb-Béchar (p. 5883).

Loi n° 50-600 du 31 mai 1950 relative au financement de la construction de logements à Strasbourg (p. 5884).

Loi n° 50-601 du 31 mai 1950 modifiant les articles 2, 7 et 8 de la loi du 18 août 1948 créant le conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (p. 5884).

Loi n° 50-602 du 31 mai 1950 approuvant la cession gratuite au département de Meurthe-et-Moselle, en vue de l'aménagement du palais de justice de Nancy, du bâtiment de la cour d'appel de cette ville (ancien hôtel de Craon) (p. 5884).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décrets et *arrêté* du 31 mai 1950 portant nominations, réintégration et mises en position hors cadre de conseillers d'Etat et maîtres des requêtes au conseil d'Etat (p. 5884).

Décision portant attribution du brevet du centre de hautes études administratives (rectificatif) (p. 5886).

Ministère d'Etat.

Arrêté du 12 mai 1950 concernant la désignation de représentants et fixant la composition de comités techniques paritaires (radiodiffusion française) (p. 5886).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 31 mai 1950 modifiant le nombre des commissions administratives paritaires devant fonctionner au ministère des affaires étrangères (p. 5887).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 50-603 du 30 mai 1950 portant règlement définitif du budget de l'Algérie pour l'exercice 1942 (p. 5887).

Décret n° 50-604 du 30 mai 1950 portant règlement définitif du budget annexe rattaché pour ordre au budget de l'Algérie de la pharmacie centrale d'approvisionnement pour l'exercice 1942 (p. 5887).

Décret n° 50-605 du 30 mai 1950 portant règlement définitif du budget annexe rattaché pour ordre au budget de l'Algérie du jardin d'essais du Hamma et des stations expérimentales en dépendant pour l'exercice 1942 (p. 5888).

Décret n° 50-606 du 30 mai 1950 portant règlement définitif du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones de l'Algérie pour l'exercice 1942 (p. 5889).

Décret n° 50-607 du 31 mai 1950 portant rejet des propositions de résiliation des conventions liant la ville de Toulouse et le département de la Haute-Garonne à la Société des transports en commun de la région toulousaine (p. 5889).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 26 mai 1950 portant concession de la médaille militaire (p. 5890).

Tableau de départ colonial du 1er juin 1950 (p. 5893).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret n° 50-608 du 31 mai 1950 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention du 20 septembre 1946 conclue entre l'Etat et la société Air France pour l'exploitation des lignes aériennes françaises (p. 5890).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 30 mai 1950 instituant une médaille de la Mutualité agricole (p. 5897).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets du 31 mai 1950 portant nominations dans la magistrature d'outre-mer (p. 5898).

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret, rectificatif et *liste* des sursis d'embarquement (p. 5899).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 31 mai 1950 portant création d'une section départementale de conciliation dans le département du Jura (p. 5901).

Médaille d'honneur des syndicats professionnels (p. 5901).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 20 mai 1950 portant création d'une commission interministérielle de normalisation du matériel médico-chirurgical et électro-chirurgical (p. 5900).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 5901).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission (p. 5905).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 5906).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Avis de concours en vue de la nomination d'un architecte départemental à la Martinique (p. 5907).

Annonces (p. 5908).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 59 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 31 mai 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 4029).

Prix: 5 F

N° 42 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 31 mai 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1431).

Prix: 5 F

LOIS

LOI n° 50-597 du 30 mai 1950 instituant un article 320 « bis » et modifiant l'article 434 du code pénal.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Le code pénal est complété par un article 320 *bis* ainsi rédigé:

« *Art.* 320 bis. — Si, dans les cas prévus à l'article 483 (4°) du présent code ou à l'article 148 *bis* du code forestier, un incendie involontairement provoqué entraîne la mort ou provoque les blessures d'une ou de plusieurs personnes, il sera fait application des peines prévues pour l'homicide ou les blessures par imprudence ».

Art. 2. — Le dernier alinéa de l'article 434 du code pénal est modifié comme il suit:

« Dans tous les cas où un incendie volontairement provoqué aura entraîné la mort d'une ou plusieurs personnes ou des blessures ou infirmités de l'espèce définie au troisième alinéa de l'article 309 ci-dessus, la peine sera la mort ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 mai 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GEORGES BIDAULT.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

RENÉ MAYER.

LOI n° 50-598 du 30 mai 1950 relative à la réglementation des substances explosives dans les territoires du Togo et du Cameroun.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — La fabrication, la conservation, l'importation, le transport, la vente et l'achat des substances explosives sont soumis, au Togo et au Cameroun, aux dispositions de la présente loi.

Art. 2. — On entend par substances explosives:

Les explosifs dits « de mine », les détonateurs et artifices de mise à feu correspondants et, plus généralement, toutes les substances explosives ou détonantes utilisées dans les mines, les carrières, les travaux publics et le génie agricole, à l'exception des munitions de chasse ou de guerre qui sont et demeurent soumises aux dispositions des règlements spéciaux en vigueur.

Des arrêtés du commissaire de la République au Togo ou du haut commissaire de la République au Cameroun, pris en conseil d'administration, fixent la nomenclature des explosifs de mine et des détonateurs correspondants visés à l'alinéa précédent.

Art. 3. — Nul ne peut fabriquer des substances explosives ni établir ou exploiter un dépôt de ces substances, ni en importer, vendre ou acheter, s'il n'y a été, au préalable, autorisé.

Art. 4. — La présente loi ne s'applique pas aux explosifs de mine ni aux détonateurs et artifices de mise à feu à l'usage des établissements et services militaires qui se conformeront aux règlements militaires les concernant.

Art. 5. — L'autorisation de fabriquer des substances explosives est accordée par arrêté du commissaire ou du haut commissaire de la République, le conseil d'administration entendu. Cet arrêté fixe les mesures spéciales à observer et les conditions particulières à remplir. Il n'est valable qu'après avoir été ratifié par le ministre de la France d'outre-mer, après consultation de la commission des substances explosives.

L'autorisation accordée est strictement personnelle et ne peut être cédée ou transmise qu'avec l'agrément du commissaire ou du haut commissaire de la République.

Art. 6. — L'autorisation d'établir ou d'exploiter un dépôt permanent est accordée par arrêté du commissaire ou du haut commissaire de la République.

Est considéré comme permanent tout dépôt qui a été autorisé sans limitation de durée.

L'autorisation d'établir et d'exploiter un dépôt temporaire est accordée par décision du commissaire ou du haut commissaire de la République.

Est considéré comme temporaire tout dépôt dont l'établissement a été autorisé pour une durée limitée.

Art. 7. — L'autorisation de se livrer à l'importation des substances explosives est accordée par arrêté du commissaire ou du haut commissaire de la République.

Elle ne peut être accordée à titre permanent qu'à des fabricants ou à des personnes habilitées à exploiter un dépôt permanent. Elle peut être accordée à titre temporaire aux personnes habilitées à exploiter un dépôt temporaire.

Art. 8. — L'autorisation de vendre des substances explosives est accordée par arrêté du commissaire ou du haut commissaire de la République.

Elle ne peut être accordée qu'à des personnes habilitées à exploiter un dépôt permanent.

Toutefois, les fabricants d'explosifs dûment autorisés sont habilités à vendre sans autorisation nouvelle.

Exceptionnellement, l'exploitant d'un dépôt temporaire est autorisé à rétrocéder à un autre dépôt, en fin d'exploitation, l'excédent d'explosifs non utilisé.

Art. 9. — Sous la réserve stipulée au dernier alinéa du présent article, nul ne peut obtenir la livraison des substances explosives s'il n'est autorisé à exploiter un dépôt permanent ou temporaire.

Les justifications nécessaires doivent être exigées à cet effet par les débitants et sous leur responsabilité.

Les arrêtés du commissaire ou du haut commissaire de la République prévus à l'article 13 ci-après détermineront les conditions dans lesquelles pourra être autorisée la livraison de certaines substances explosives en quantité inférieure à un poids déterminé, aux personnes ne disposant pas d'un dépôt autorisé.

Art. 10. — Dans le cas où, pour des motifs de sécurité publique, le commissaire ou le haut commissaire de la République jugerait nécessaire d'interdire, d'une manière définitive ou temporaire, la fabrication des substances explosives dans une ou plusieurs usines, ces interdictions pourront être prononcées par arrêté en conseil d'administration, les parties ou leurs représentants au territoire entendus, sans que les fabricants aient droit à aucune indemnité pour les dommages directs ou indirects que ces mesures pourront leur causer.

L'arrêté pris à ce sujet n'est valable qu'après avoir été ratifié par le ministre de la France d'outre-mer. Toutefois, en cas d'urgence, le commissaire ou le haut commissaire de la République pourra décider que l'arrêté sera exécutoire sans délai, sauf à en référer immédiatement au ministre de la France d'outre-mer. Dans ce cas, même si l'interdiction n'est pas maintenue, les fabricants n'ont droit à aucune indemnité du fait de ladite interdiction.

Art. 11. — Le commissaire ou le haut commissaire de la République peut ordonner la destruction, aux frais du détenteur et sans indemnité, des substances explosives qui présenteraient des dangers pour la sécurité publique.

Art. 12. — Pour les mêmes motifs, il peut prononcer également, sans indemnité, la suppression d'un dépôt ou la suppression de son exploitation ou prescrire le transfert des explosifs dans un autre local aux frais de l'exploitant.

Art. 13. — Des arrêtés du commissaire ou du haut commissaire de la République, en conseil d'administration, détermineront les conditions d'application de la présente loi, notamment en ce qui concerne le transport des explosifs, l'établissement et l'exploitation des dépôts.

Art. 14. — Les infractions aux dispositions de la présente loi ou à celles des décrets ou arrêtés généraux pris pour son application sont constatées par les officiers de police judiciaire et les agents assermentés des chemins de fer, des travaux publics et des mines, des postes et télégraphes et des douanes, chacun dans l'étendue de son ressort.

Art. 15. — Toute personne convaincue d'avoir contrevenu aux dispositions de la présente loi ou à celles des arrêtés généraux pris pour son application est punie d'une amende de 100 à 5.000 F et d'un emprisonnement d'un mois à un an ou de l'une de ces deux peines seulement.

En cas de récidive, la peine peut être portée au double.

Le tribunal peut en outre prononcer la confiscation des substances explosives, objets de l'infraction.

En cas de condamnation, l'autorisation de fabriquer, conserver, importer ou vendre des substances explosives, peut être retirée au bénéficiaire de cette autorisation par le commissaire ou le haut commissaire de la République.

Art. 16. — Sont abrogées les dispositions contraires à celles de la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 mai 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GEORGES BIDAULT.

Le ministre d'Etat,
ministre de la France d'outre-mer par intérim,

PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

RENÉ MAYER.

LOI n° 50-599 du 30 mai 1950 relative à la composition de la justice de paix de Colomb-Béchar.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — L'article 1er du décret n° 46-2666 du 26 novembre 1946, portant création d'une justice de paix à Colomb-Béchar, est complété comme suit:

« Cette justice de paix comprend:

« Un juge de paix;

« Un suppléant rétribué de juge de paix;

« Un greffier;

« Un commis greffier ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 mai 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GEORGES BIDAULT.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

RENÉ MAYER.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE PETSCHE.

LOI n° 50-600 du 31 mai 1950 relative au financement de la construction de logements à Strasbourg.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit,

Article unique. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sont autorisés à provoquer la réalisation, à Strasbourg, d'un programme de construction de logements dont le montant est fixé à trois milliards de francs.

En vue de la réalisation de ce programme, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et le ministre des finances et des affaires économiques sont autorisés à passer avec les organismes d'habitations à bon marché des conventions conformes aux dispositions de l'article 7 (alinéas 2 et 3) de la loi n° 48-1479 du 24 septembre 1948.

Les dispositions qui précèdent s'appliquent au crédit d'un milliard engagé pour ce programme au titre de l'exercice 1949. Pour 1950 et les exercices suivants, les crédits d'engagement et de payement s'imputeront sur les crédits ouverts en application de la législation sur les habitations à bon marché.

Leur montant sera fixé notamment par la loi de développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (prêts et garanties).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 mai 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GEORGES BIDAULT.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

LOI n° 50-601 du 31 mai 1950 modifiant les articles 2, 7 et 8 de la loi du 18 août 1948 créant le conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — L'article 7 de la loi n° 48-1284 du 18 août 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 7. — Les recettes du conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux sont assurées par des cotisations à l'hectolitre perçues pour le compte de cet organisme par les receveurs buralistes au moment de la délivrance des titres de mouvement verts sollicités en vue de la retiraison de la propriété des vins d'appellations contrôlées de l'aire délimitée.

« Ces cotisations seront établies suivant le barème annuel fixé par le conseil interprofessionnel et soumis à l'homologation des ministres des finances et de l'agriculture. Elles seront acquittées par la personne levant le titre de mouvement et, s'il s'agit d'un viticulteur, remboursées à elle par l'acheteur.

« Les frais d'assiette et de perception sont à la charge du conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux décomptés et payés à l'administration dans les conditions réglementaires ».

Art. 2. — L'article 2 de ladite loi est complété par un dernier alinéa ainsi conçu:

« Un membre de l'institut national des appellations d'origine résidant en Gironde ».

Art. 3. — Le premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 48-1284 du 18 août 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« Les fonds disponibles sont déposés à la caisse régionale de crédit agricole mutuel dont le conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux est autorisé à devenir sociétaire. Ledit conseil bénéficiera des dispositions prévues en faveur des groupements visés aux articles 16, 147 et 149 du texte annexé au décret du 29 avril 1940 portant codification des dispositions législatives régissant le crédit mutuel et la coopération agricole ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 mai 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GEORGES BIDAULT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le ministre de l'agriculture,

GABRIEL VALAY.

LOI n° 50-602 du 31 mai 1950 approuvant la cession gratuite au département de Meurthe-et-Moselle, en vue de l'aménagement du palais de justice de Nancy, du bâtiment de la cour d'appel de cette ville (ancien hôtel de Craon).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Est approuvée, aux conditions fixées par l'acte administratif passé le 6 septembre 1949, devant le préfet de Meurthe-et-Moselle, la cession gratuite, au département de Meurthe-et-Moselle de l'immeuble domanial dit « ancien hôtel de Craon », situé à Nancy, place Carrière, en vue de l'aménagement du palais de justice de cette ville.

Aucune perception au profit du Trésor ne sera effectuée sur cet acte dont une copie restera annexée à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 mai 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GEORGES BIDAULT.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

RENÉ MAYER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 31 mai 1950 plaçant un conseiller d'Etat dans la position hors cadre.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 sur le conseil d'Etat ensemble le décret du même jour portant règlement intérieur;

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art 1er. — M. Morellet, conseiller d'Etat, est placé dans la position hors cadre à compter du 22 mai 1950, pour être mis à la disposition du bureau international du travail.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GEORGES BIDAULT.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

RENÉ MAYER.

Décret du 31 mai 1950 portant réintégration d'un maître des requêtes au conseil d'Etat.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 sur le conseil d'Etat, notamment son article 9;

Vu la demande de réintégration présentée le 11 février 1950 par M. Hoffherr, qui a été placé dans la position hors cadre par décret du 30 juillet 1947;

Vu la loi du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs du travail;

Vu la présentation du vice-président du conseil d'Etat délibérant avec les présidents de section,

Décrète:

Art. 1er. — M. Hoffherr, maître des requêtes au conseil d'Etat, placé dans la position hors cadre, est réintégré dans ses fonctions et à son rang au conseil d'Etat (poste créé).

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

RENÉ MAYER.

Décret du 31 mai 1950 portant nomination de conseillers d'Etat.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 30 de la Constitution du 27 octobre 1946;

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 sur le conseil d'Etat, ensemble les présentations faites par application de son article 7;

Vu l'article 20 de la loi du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Sabatier, préfet hors classe, conseiller administratif auprès du haut commissaire de la République française en Allemagne, est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire, en remplacement de M. Morellet, placé dans la position hors cadre.

M. Hourticq, maître des requêtes au conseil d'Etat, est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire (poste créé).

M. Hoffherr, maître des requêtes au conseil d'Etat, est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire (poste créé).

M. Faugère, inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire, est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire (poste créé).

M. Surun, maître des requêtes, secrétaire général du conseil d'Etat, est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire (poste créé).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GEORGES BIDAULT.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

RENÉ MAYER.

Décret du 31 mai 1950 portant nomination d'un maître des requêtes au conseil d'Etat.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 sur le conseil d'Etat;

Vu l'article 20 de la loi du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Francis de Baecque, auditeur de 1re classe au conseil d'Etat, est nommé maître des requêtes au conseil d'Etat, en remplacement de M. Hourticq qui a été nommé conseiller d'Etat.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

RENÉ MAYER.

Mise en position hors cadre d'un maître des requêtes au conseil d'Etat.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 sur le conseil d'Etat et le décret du même jour fixant son règlement intérieur;

Vu l'arrêté du 15 juin 1949 qui a placé M. Francis de Baecque dans la position de délégation pour exercer les fonctions de conseiller juridique et de législation du gouvernement tunisien,

Arrête:

Art. 1er. — M. Francis de Baecque, maître des requêtes au conseil d'Etat, est mis hors cadre pour continuer l'exercice de ses fonctions de conseiller juridique et de législation du gouvernement tunisien.

Art. 2. — Le vice-président du conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 mai 1950.

GEORGES BIDAULT.

Décret du 31 mai 1950 portant nomination de maîtres des requêtes au conseil d'Etat.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 sur le conseil d'Etat;

Vu la loi du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs du travail;

Vu la présentation du vice-président du conseil d'Etat délibérant avec les présidents de section,

Décrète:

Art. 1er. — M. Lasry, auditeur de 1re classe au conseil d'Etat, est nommé maître des requêtes au conseil d'Etat, en remplacement de M. Hoffherr, nommé conseiller d'Etat.

M. Poussière, auditeur de 1re classe au conseil d'Etat, est nommé maître des requêtes au conseil d'Etat, en remplacement de M. Surun, nommé conseiller d'Etat.

M. Lecarpentier, administrateur civil au ministère des finances et des affaires économiques, est nommé maître des requêtes au conseil d'Etat (poste créé).

M. Laurent, auditeur de 1re classe au conseil d'Etat, est nommé maître des requêtes au conseil d'Etat (poste créé).

M. Brocas, auditeur de 1re classe au conseil d'Etat, est nommé maître des requêtes au conseil d'Etat (poste créé).

M. Pepy, auditeur de 1re classe au conseil d'Etat, est nommé maître des requêtes au conseil d'Etat, en remplacement de M. Francis de Baecque, placé dans la position hors cadre par arrêté de ce jour.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres ;

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

RENÉ MAYER.

Attribution du brevet du centre de hautes études administratives.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 mai 1950: page 4979, 1re colonne, au lieu de: « M. Marton (Jean-Paul), administrateur civil au ministère des finances et des affaires économiques (finances) », lire: « M. Martin (Jean-Paul), administrateur civil au ministère des finances et des affaires économiques (finances) »; 2e colonne, 6e ligne, au lieu de: « M. Sam Sary (auditeur libre), fonctionnaire du gouvernement général cambodgien », lire: « M. Sam Sary (auditeur libre) fonctionnaire du gouvernement cambodgien ».

MINISTERE D'ETAT

Désignation de représentants et composition de comités techniques paritaires (radiodiffusion française).

Le ministre d'Etat,

Vu l'arrêté du 18 octobre 1946 fixant le régime du recrutement et de l'avancement du personnel titulaire de la radiodiffusion française;

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu l'arrêté du 8 mai 1950 portant création de comités techniques paritaires à la radiodiffusion française;

Sur proposition du directeur général de la radiodiffusion et de la télévision françaises,

Arrête:

Art. 1er. — Sont reconnues aptes à désigner des représentants aux comités techniques paritaires institués à la radiodiffusion française les organisations syndicales ci-dessous désignées:

Syndicat national de la radiodiffusion et télévision françaises (autonome);

Syndicat national des techniciens et ingénieurs de la radiodiffusion française et syndicat national du personnel administratif de la radiodiffusion française (C. G. T.);

Syndicat libre de la radiodiffusion française (C. F. T. C.).

Art. 2. — La composition du comité technique paritaire central est fixée ainsi qu'il suit:

Représentants de l'administration.

Titulaires.

Le directeur général, président.
L'inspecteur général, chef des services de l'inspection générale.
Le directeur des services généraux.
Le directeur des services techniques.
Le chef du service du personnel.
Le chef du service central de l'exploitation.
L'administrateur des services artistiques.
Le chef du service de la télévision.
Le chef du centre d'enseignement.
Le chef des services du matériel et des installations.

Suppléants.

Un inspecteur général ou un inspecteur général adjoint.
Le sous-directeur du budget et de la comptabilité.
Le chef du service des études et recherches.
Le chef du service des affaires générales.
Le chef de division chef du service des bâtiments.

Représentants du personnel.

Titulaires.

Cinq membres désignés par le syndicat national de la radiodiffusion et de la télévision françaises (autonome).

Trois membres désignés par le syndicat national des techniciens et ingénieurs de la radiodiffusion française et le syndicat national du personnel administratif de la radiodiffusion française (C. G. T.).

Deux membres désignés par le syndicat libre de la radiodiffusion française (C. F. T. C.).

Suppléants.

Cinq membres désignés par le syndicat national de la radiodiffusion et de la télévision françaises (autonome).

Trois membres désignés par le syndicat national des techniciens et ingénieurs de la radiodiffusion française et le syndicat national du personnel administratif de la radiodiffusion française (C. G. T.).

Deux membres désignés par le syndicat libre de la radiodiffusion française (C. F. T. C.).

Art. 3. — La composition du comité technique paritaire siégeant auprès du directeur chargé des services administratifs est fixée ainsi qu'il suit:

Représentants de l'administration.

Titulaires.

Le directeur des services généraux, président.
L'inspecteur général, chef des services de l'inspection générale.
Le chef du service du personnel.
Le chef du centre d'enseignement.
L'administrateur des services artistiques.

Suppléants.

Le sous-directeur des services financiers.
Le sous-directeur des services annexes.
Le chef de la 2e division du personnel.
Le chef de la 1re division du personnel.
Le chef de division, chef du service central des redevances.

Représentants du personnel.

Titulaires.

Trois membres désignés par le syndicat national de la radiodiffusion et de la télévision françaises (autonome).

Un membre désigné par le syndicat national des techniciens et ingénieurs de la radiodiffusion française et le syndicat national du personnel administratif de la radiodiffusion française (C. G. T.).

Un membre désigné par le syndicat libre de la radiodiffusion française (C. F. T. C.).

Suppléants.

Trois membres désignés par le syndicat national de la radiodiffusion et de la télévision françaises (autonome).

Un membre désigné par le syndicat national des techniciens et ingénieurs de la radiodiffusion française et le syndicat national du personnel administratif de la radiodiffusion française (C. G. T.).

Un membre désigné par le syndicat libre de la radiodiffusion française (C. F. T. C.).

Art. 4. — La composition du comité technique paritaire siégeant auprès du directeur chargé des services techniques est fixée ainsi qu'il suit:

Représentants de l'administration.

Titulaires.

Le directeur des services techniques, président.
L'inspecteur général, chef des services de l'inspection générale.
Le chef du service de la télévision.
Le chef du service central de l'exploitation.
Le chef des services du matériel et des installations.

Suppléants.

Le chef du service des études et recherches.
Le chef de division, chef du service des bâtiments.
Le chef de la division réception.

Représentants du personnel.

Titulaires.

Deux membres désignés par le syndicat national de la radiodiffusion et de la télévision françaises (autonome).

Deux membres désignés par le syndicat national des techniciens et ingénieurs de la radiodiffusion française et le syndicat national du personnel administratif de la radiodiffusion française (C. G. T.).

Un membre désigné par le syndicat libre de la radiodiffusion française (C. F. T. C.).

Suppléants.

Deux membres désignés par le syndicat national de la radiodiffusion et de la télévision françaises (autonome).

Deux membres désignés par le syndicat national des techniciens et ingénieurs de la radiodiffusion française et le syndicat national du personnel administratif de la radiodiffusion française (C. G. T.).

Un membre désigné par le syndicat libre de radiodiffusion française (C. F. T. C.).

Art. 5. — Les membres titulaires et suppléants, représentants de l'administration ou du personnel aux comités techniques créés par le présent arrêté sont désignés pour une période de deux ans à compter du 1er janvier 1950.

Art. 6. — Les membres suppléants, représentants de l'administration ou du personnel, siègent en cas d'absence des titulaires, en principe dans l'ordre de leur désignation.

Art. 7. — Les organisations syndicales mentionnées ci-dessus, aptes à désigner les représentants du personnel dans la limite des sièges attribués à chacune d'elles, devront faire connaître leurs propositions dans un délai de huit jours à compter de la publication du présent arrêté au *Journal officiel*.

Art. 8. — Le secrétariat des comités techniques paritaires sera assuré par un fonctionnaire du service du personnel.

Art. 9. — Le directeur général de la radiodiffusion et de la télévision françaises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mai 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de cabinet,
ADOLPHE TOUFFAIT.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Modification du nombre des commissions administratives paritaires devant fonctionner au ministère des affaires étrangères.

Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1947 portant création de commissions administratives paritaires au ministère des affaires étrangères,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté susvisé du 19 novembre 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 1er. — Il est créé au ministère des affaires étrangères neuf commissions administratives paritaires respectivement compétentes à l'égard:

« 1° Des administrateurs civils, agents d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale et agents supérieurs;
« 2° Des secrétaires d'administration et chefs de section;
« 3° Des chiffreurs;
« 4° Des adjoints administratifs et chefs de groupe;
« 5° Des secrétaires sténodactylographes;
« 6° Des commis d'ordre et courriers de cabinet;
« 7° Des sténodactylographes;
« 8° Des employés de bureau et dactylographes;
« 9° Des agents du service intérieur ».

Art. 2. — Les articles 2, 3, 4 et 5 de l'arrêté du 19 novembre 1947 sont remplacés par les dispositions ci-après:

« *Art.* 3. — Un arrêté du ministre des affaires étrangères fixera la date et les modalités des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires visées aux articles précédents ».

Fait à Paris, le 31 mai 1950.

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:
Pour le ministre d'Etat:
Le directeur du cabinet,
ADOLPHE TOUFFAIT.

Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le directeur du personnel, de la comptabilité et du matériel,
RAYMOND BOUSQUET.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 50-603 du 30 mai 1950 portant règlement définitif du budget de l'Algérie pour l'exercice 1942.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie, notamment l'article 23;

Vu le décret n° 46-2974 du 31 décembre 1946 sur le régime financier de l'Algérie;

Vu le décret du 31 décembre 1941 réglant le budget de l'Algérie et les budgets annexes pour l'exercice 1942;

Vu le rapport de la commission de vérification des comptes de l'Algérie et les délibérations de l'Assemblée algérienne du 23 juin 1949,

Décrète:

Le budget de l'Algérie pour l'exercice 1942 est définitivement réglé ainsi qu'il suit:

§ 1er. — *Fixation des recettes.*

Art. 1er. — Les droits et produits constatés au profit de l'Algérie sur le budget de l'exercice 1942 sont arrêtés conformément au tableau ci-annexé, à la somme de 5.233.878.093 F.

Les recettes du budget de l'Algérie effectuées sur le même exercice jusqu'à l'époque de sa clôture sont fixées à 4.661 millions 200.074,70 F.

Les voies et moyens du budget de l'Algérie de l'exercice 1942 sont arrêtés à la même somme.

Et les droits et produits restant à recouvrer à 572.678.018,30 F.

§ 2. — *Fixation des crédits.*

Art. 2. — Les crédits, montant ensemble à 4.835.176.396,90 F ouverts conformément au tableau B ci-annexé, pour les dépenses du budget de l'Algérie de l'exercice 1942 sont réduits, ainsi qu'il est indiqué audit tableau:

1° D'une somme de 515.761.593,30 F non consommée par les dépenses constatées à la charge de l'exercice 1942 et annulée définitivement;

2° D'une somme de 2.360.640,30 F représentant des dépenses non payées de l'exercice 1942 qui, conformément à l'article 3 ci-dessous, sont à ordonnancer sur les budgets des exercices courants.

Ces annulations de crédits, montant à 518.122.233,60 F sont et demeurent divisées par services et par chapitres, conformément au tableau B ci-annexé.

Par suite, les crédits du budget de l'Algérie de l'exercice 1942 sont définitivement fixés à la somme de 4.317.054.163,30 F égale aux payements effectués.

Ces crédits sont répartis conformément au même tableau B.

§ 3. — *Fixation des dépenses.*

Art. 3. — Les dépenses du budget de l'Algérie de l'exercice 1942, constatées dans le compte rendu par le gouverneur général de l'Algérie, sont arrêtées conformément au tableau B, ci-annexé à la somme de 4.319.414.803,60 F.

Les payements effectués sur le même budget jusqu'à l'époque de sa clôture sont fixés à 4.317.054.163,30 F et les dépenses restant à payer à 2.360.640,30 F.

Les payements à effectuer pour solder les dépenses du budget de l'Algérie de l'exercice 1942 seront ordonnancés sur les fonds des exercices courants, selon les règles prescrites par les décrets des 16 janvier 1902 et 31 décembre 1946.

§ 4. — *Fixation du résultat du budget de l'Algérie pour l'exercice 1942.*

Art. 4. — Le résultat du budget de l'Algérie de l'exercice 1942 est définitivement arrêté ainsi qu'il suit:

Recettes fixées par l'article 1er à.....	4.661.200.074,70 F.
Payements fixés par l'article 3 à.....	4.317.054.163,30
Excédent de recettes.....	344.145.911,40 F.

Art. 5. — L'excédent de recettes fixé par l'article précédent à 344.145.911,4 F sera versé à la caisse de réserve de l'Algérie, conformément aux dispositions du décret du 31 janvier 1946.

Art. 6. — Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 30 mai 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:
Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PEISCHE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Décret n° 50-604 du 30 mai 1950 portant règlement définitif du budget annexe rattaché pour ordre au budget de l'Algérie de la pharmacie centrale d'approvisionnement pour l'exercice 1942.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie, notamment l'article 28;

Vu le décret n° 46-2974 du 31 décembre 1946 sur le régime financier de l'Algérie;

Vu le décret du 31 décembre 1941 réglant le budget de l'Algérie et les budgets annexes pour l'exercice 1942;

Vu le rapport de la commission de vérification des comptes de l'Algérie et les délibérations de l'Assemblée algérienne en date du 23 juin 1949,

Décrète:

Le budget annexe de la pharmacie centrale d'approvisionnement de la santé publique pour l'exercice 1942 est définitivement réglé ainsi qu'il suit:

§ 1er. — *Fixation des recettes.*

Art. 1er. — Les droits et produits constatés au profit du budget annexe de la pharmacie centrale d'approvisionnement de la santé publique pour l'exercice 1942 sont arrêtés, conformément au tableau A ci-annexé, à la somme de 17.377.748,40 F.

Les recettes du même budget effectuées sur le même exercice jusqu'à l'époque de clôture sont fixées à 11.464.886,30 F.

Les voies et moyens du budget annexe en cause de l'exercice 1942 demeurent, en conséquence, fixés à la même somme et les droits et produits restant à recouvrer à 5.912.862,10 F.

§ 2. — *Fixation des crédits.*

Art. 2. — Les crédits, montant ensemble à 18.808.163 F, ouverts conformément au tableau B ci-annexé pour les dépenses du budget annexe de la pharmacie centrale d'approvisionnement de la santé publique pour l'exercice 1942, sont réduits ainsi qu'il est indiqué audit tableau B:

1° D'une somme de 4.907.885,90 F non consommée par les dépenses constatées à la charge de l'exercice 1942 et annulée définitivement;

2° D'une somme de 108.477 F représentant des dépenses non payées de l'exercice 1942 qui, conformément à l'article 3 ci-après, sont à ordonnancer sur les budgets des exercices courants.

Ces annulations de crédits, montant ensemble à 5.016.362,90 F, sont et demeurent divisées par chapitre conformément au tableau B susvisé.

Par suite, les crédits du budget annexe de la pharmacie centrale d'approvisionnement de la santé publique, pour l'exercice 1942, sont définitivement fixés à la somme de 13.900.277,10 F.

Ces crédits sont répartis conformément au même tableau B.

§ 3. — *Fixation des dépenses.*

Art. 3. — Les dépenses du budget annexe de la pharmacie centrale d'approvisionnement de la santé publique pour l'exercice 1942 sont arrêtées, conformément au tableau B précité, à la somme de 13.900.277,10 F.

Les payements effectués sur le même budget jusqu'à l'époque de sa clôture sont fixés à 13.791.800,10 F et les dépenses restant à payer à 108.477 F.

Les payements à effectuer pour solder les dépenses de l'exercice 1942 seront ordonnancés sur les fonds des exercices courants, selon les règles prescrites par les décrets du 16 janvier 1902 et du 31 décembre 1946.

§ 4. — *Fixation du résultat.*

Art. 4. — Le résultat du budget annexe de la pharmacie centrale d'approvisionnement de la santé publique de l'exercice 1942 est définitivement arrêté ainsi qu'il suit:

Recettes fixées par l'article 1er à.....	11.464.886,30 F.
Payements fixés par l'article 3 à.....	13.791.800,10

Art. 5. — Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris le 30 mai 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Décret n° 50-605 du 30 mai 1950 portant règlement définitif du budget annexe rattaché pour ordre au budget de l'Algérie du jardin d'essais du Hamma et des stations expérimentales en dépendant pour l'exercice 1942.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie, notamment l'article 28;

Vu le décret n° 46-2974 du 31 décembre 1946 sur le régime financier de l'Algérie;

Vu le décret du 31 décembre 1941 réglant le budget de l'Algérie et les budgets annexes pour l'exercice 1942;

Vu le rapport de la commission de vérification des comptes de l'Algérie et les délibérations de l'Assemblée algérienne en date du 23 juin 1949,

Décrète:

Le budget annexe du jardin d'essais du Hamma et des stations expérimentales en dépendant pour l'exercice 1942, est définitivement réglé ainsi qu'il suit:

§ 1er. — *Fixation des recettes.*

Art. 1er. — Les droits et produits constatés au profit du budget annexe du jardin d'essais du Hamma et des stations expérimentales en dépendant pour l'exercice 1942, sont arrêtés conformément au tableau A ci-annexé à la somme de 1.642.927,40 F.

Les recettes du même budget, effectuées pour le même exercice jusqu'à l'époque de sa clôture sont fixées à 1.642.219,90 F.

Les voies et moyens du budget annexe en cause pour l'exercice 1942 sont, en conséquence, arrêtés à la même somme et les droits et produits restant à recouvrer à 707,90 F.

§ 2. — *Fixation des crédits.*

Art. 2. — Les crédits montant ensemble à 1.616.446,40 F ouverts conformément au tableau B ci-annexé pour l'exercice 1942 du budget annexe en cause, sont réduits ainsi qu'il est indiqué audit tableau d'une somme de 254.159,40 F, non consommée par les dépenses constatées à la charge du budget de l'exercice 1942, et annulée définitivement selon la répartition par chapitre indiquée au même tableau B ci-annexé.

Par suite, les crédits sont définitivement fixés à la somme de 1.362.287 F, égale aux payements effectués.

§ 3. — *Fixation des dépenses.*

Art. 3. — Les dépenses du budget annexe du jardin d'essais du Hamma et stations expérimentales en dépendant pour l'exercice 1942, constatées dans le compte rendu par l'administrateur, sont arrêtées conformément au tableau B ci-annexé, à la somme de 1.362.287 F.

Les payements effectués sur le même budget sont également fixés, conformément au même tableau, à 1.362.287 F.

§ 4. — *Fixation du résultat.*

Art. 4. — Le résultat du budget annexe du jardin d'essais du Hamma et stations expérimentales en dépendant, pour l'exercice 1942, est définitivement arrêté ainsi qu'il suit:

Recettes fixées par l'article 1er à.....	1.642.219,90
Dépenses fixées par l'article 3 à.....	1.362.287 »
Excédent de recettes.....	279.932,90

Art. 5. — Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 30 mai 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Décret n° 50-606 du 30 mai 1950 portant règlement définitif du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones de l'Algérie pour l'exercice 1942.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie, notamment l'article 28;

Vu le décret n° 46-2974 du 31 décembre 1946 sur le régime financier de l'Algérie;

Vu le décret du 31 décembre 1941 réglant le budget de l'Algérie et les budgets annexes pour l'exercice 1942;

Vu le rapport de la commission de vérification des comptes de l'Algérie et les délibérations de l'assemblée algérienne en date du 23 juin 1949,

Décrète:

Le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones de l'Algérie pour l'exercice 1942 est définitivement réglé ainsi qu'il suit:

§ 1er. — *Fixation des recettes.*

Art. 1er. — Les droits et produits constatés au profit du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones de l'Algérie pour l'exercice 1942 sont fixés conformément au tableau A ci-annexé, à la somme de 367.343.454,80 F.

Les recettes effectuées au même titre sur le même exercice sont fixées à 359.522.456,80 F.

Les voies et moyens du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones de l'Algérie sont arrêtés à la même somme et les droits et produits restant à recouvrer à 7.820.998 F.

§ 2. — *Fixation des crédits.*

Art. 2. — Les crédits montant ensemble à 423.895.660,40 F, ouverts conformément au tableau B ci-annexé, sont réduits ainsi qu'il est indiqué audit tableau:

1° D'une somme à reporter à l'exercice 1943 de 36.865.870,70 F représentant l'excédent des crédits sur les dépenses de la 2e section;

2° D'une somme de 991.264,80 F représentant les crédits applicables aux dépenses restant à payer sur les exercices suivants;

3° D'une somme de 26.516.068,10 F représentant les crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.

Total des annulations: 64.373.203,60 F.

Par suite, les crédits du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones de l'Algérie de l'exercice 1942 sont définitivement fixés à la somme de 359.522.456,80 F.

§ 3. — *Fixation des dépenses.*

Art. 3. — Les dépenses du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones de l'Algérie pour l'exercice 1942 constatées dans les comptes rendus par l'administrateur sont arrêtées, conformément au tableau B ci-annexé, à la somme de 360.513.721,00 F.

Les payements effectués sur le même budget jusqu'à l'époque de sa clôture sont fixés à 359.522.456,80 F.

Et les dépenses restant à payer à 991.264,80 F.

Les payements à effectuer pour solder les dépenses du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones de l'Algérie pour l'exercice 1942 seront ordonnancés sur les fonds des exercices suivants selon les règles prescrites par les décrets des 16 janvier 1902 et 31 décembre 1946.

§ 4. — *Fixation du résultat du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones de l'Algérie.*

Art. 4. — Le résultat du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones de l'Algérie, pour l'exercice 1942, est définitivement arrêté ainsi qu'il suit:

Recettes fixées à l'article 1er à..... 359.522.456,80 F.
Payements fixés par l'article 3 à..... 359.522.456,80 F.

Art. 5. — Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 30 mai 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Décret n° 50-607 du 31 mai 1950 portant rejet des propositions de résiliation des conventions liant la ville de Toulouse et le département de la Haute-Garonne à la Société des transports en commun de la région toulousaine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, du secrétaire d'Etat à l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi n° 47-1413 du 30 juillet 1947 relative à la revision et à la résiliation exceptionnelle de certains contrats passés par les collectivités locales;

Vu la convention de rétrocession du 12 avril 1902, approuvée par décret du 6 septembre 1902, intervenue entre la ville de Toulouse et la Société des transports en commun de la région toulousaine en vue de la création et de l'exploitation du réseau urbain des tramways, ensemble les avenants qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu la convention du 13 mai 1929, approuvée par décret du 6 juin 1929, intervenue entre le département de la Haute-Garonne et la Société des transports en commun de la région toulousaine en vue de l'exploitation des tramways suburbains de Toulouse;

Vu les conventions des 28 janvier 1928 et 4 juillet 1935 relatives à l'exploitation des services publics réguliers de transports par automobiles dans le département de la Haute-Garonne, ensemble les avenants qui les ont modifiées ou complétées;

Vu la délibération en date du 26 juillet 1948 par laquelle le conseil municipal de Toulouse a demandé la résiliation du contrat et des avenants qui la lient à la Société des transports en commun de la région toulousaine;

Vu la délibération de la commission départementale du 31 juillet 1948, homologuée par le conseil général de la Haute-Garonne, lors de sa séance du 15 décembre 1948, demandant conjointement avec la ville de Toulouse la résiliation des conventions concernant les réseaux suburbains de tramways et omnibus concédés à la Société des transports en commun de la région toulousaine;

Vu l'avis émis par la commission de revision et de résiliation des contrats de voies ferrées d'intérêt local lors de sa réunion du 14 octobre 1949;

Vu l'avis émis par le conseil national des services publics départementaux et communaux lors de sa réunion du 17 mars 1950, ensemble les autres pièces du dossier;

Considérant qu'aucune déficience grave de nature à compromettre le bon fonctionnement ou la continuité du service ne peut être relevée à l'encontre de la société concessionnaire;

Considérant que le bouleversement des circonstances économiques ou techniques ne peut être invoqué à l'appui des demandes de résiliation des contrats dont il s'agit;

Considérant que le maintien des contrats en cause, conclus aux risques et périls du concessionnaire ne peut être considéré comme préjudiciable aux intérêts des usagers ou aux intérêts financiers de la ville ou du département, que de ce fait la reprise en régie directe des services ne s'impose pas dans l'intérêt public,

Décrète:

Art. 1er. — Les propositions présentées par la ville de Toulouse et le département de la Haute-Garonne, en vue d'obtenir la résiliation des contrats qui les lient à la Société des transports en commun de la région toulousaine, pour l'exploitation du réseau urbain et suburbain de tramways, sont rejetées.

Art. 2. — Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, le secrétaire d'Etat à l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et le mi-

nistre des travaux publics, des transports et du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret n° 50-608 du 31 mai 1950 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention du 20 septembre 1946 conclue entre l'Etat et la société Air France pour l'exploitation des lignes aériennes françaises.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'article 6 de la loi du 19 septembre 1941 fixant le statut de l'aviation marchande;

Après avis du conseil d'Etat;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvé l'avenant n° 1, annexé au présent décret, à la convention du 20 septembre 1946 conclue entre l'Etat et la société Air France pour l'exploitation des lignes aériennes françaises.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),
ROBERT BURON.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 26 mai 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 26 mai 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale, en application de la loi du 3 août 1936, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100:

Abdallah ben Mohamed, classe 1940, mle M-8502 au recrutement du Maroc, tirailleur au 4e régiment de tirailleurs marocains.

Adda Mekki, classe 1941, mle 1303 au recrutement d'Oran, soldat au 28e train.

Albias (Roger-Henri-Marius), classe 1930, mle 740 au recrutement de Vesoul, chasseur au 2e bataillon de chasseurs à pied.

Bentayou (Isidore), classe ev. 1941, mle 10700 au recrutement de Tarbes, brigadier au 4e régiment d'artillerie coloniale du Maroc.

Bohan (André), classe 1943, mle 838 au recrutement de Nancy, soldat au 6e régiment d'infanterie coloniale.

Bouaiche Abderrahmane Ben Lhocine, classe 1938, mle 11279, au recrutement de Constantine, tirailleur au 3e régiment de tirailleurs algériens.

Caillebotte (Robert), classe 1933, mle 2095 au recrutement d'Alençon, soldat au 74e régiment d'infanterie.

Chiron (Marcel-Georges-Louis-Marie), classe 1937, mle 759 au recrutement de Nantes, sergent au 24e régiment de tirailleurs tunisiens.

Dian Balou, classe 1938, mle 59555 au recrutement de Labé, tirailleur au 16e bataillon de tirailleurs sénégalais.

Emile (Louis-René), classe 1935, mle 465 au recrutement de Rodez, cavalier au 18e groupe de reconnaissance de corps d'armée.

Fontalirant (André), classe 1934, mle 568 au recrutement de Bourges, soldat au 123e régiment d'infanterie.

Giacobinelli (Toussaint), classe 1941, mle 430 au recrutement d'Ajaccio, soldat au 3e régiment de tirailleurs algériens.

Guichemerre (Guy-Nelson), classe 1938, mle 634 au recrutement de Mont-de-Marsan, sapeur au 8e régiment du génie (détaché au 1er régiment d'autos-mitrailleuses).

Hebbar Tayeb, classe 1939, mle 161 au recrutement d'Oran, soldat au 14e régiment d'infanterie coloniale.

Kerboua Ahmed Ben Larbi, classe 1941, mle 5537 au recrutement de Constantine, tirailleur au 3e régiment de tirailleurs algériens.

Lambert (Georges-Désiré), classe 1940, mle 16058 au recrutement de Tours, soldat de 1re classe au bataillon d'infanterie de marche du Pacifique.

Laroche-Levy (René-Léon-Marcel), classe 1934, mle 1533 au recrutement de la Seine (4e bureau), caporal-chef au bataillon du génie n° 281.

Le Bellec (Pierre-Michel), classe 1932, mle 1812 au recrutement de Quimper, cavalier au 25e groupe de reconnaissance de corps d'armée.

Leggerini (Jean), classe 1931, mle 924 au recrutement de Thionville, soldat au 174e régiment de mitrailleurs d'infanterie de forteresse.

Meunier (Georges-Firmin), classe 1933, mle 2646 au recrutement de Clermont-Ferrand, sergent au 92e régiment d'infanterie.

Mongardino (Uldéric), classe 1933, mle 4813 au recrutement de Marseille, chasseur au 9e bataillon de chasseurs alpins.

Monicault (Jean), classe 1926, mle 277 au recrutement de Bourges, soldat au 341e régiment d'artillerie lourde portée.

Moretti (Défendin-Fortuné), classe 1935, mle 1092 au recrutement d'Ajaccio. Cavalier de 1re classe au 7e groupement de reconnaissance divisionnaire.

Nodière (Roger-Antoine), classe 1928, mle 355 au recrutement de Moulins, soldat au 613e régiment de pionniers.

Pianne (Paul-Henri), classe 1931, mle 293 au recrutement du Maroc, zouave au 1er régiment de zouaves.

Ponsard (Jean), classe 1925, mle 366 au recrutement de Mâcon, soldat au 608e régiment de pionniers.

Resperger (André-Paul), classe 1928, mle 425 au recrutement de Rouen-Sud, caporal au 329e régiment d'infanterie.

Saccucci (Aldo-François), classe 1933, mle 1738 au recrutement de Vienne, caporal au 14e régiment de zouaves.

Verdier (Jean-Adrien-Simon), classe 1944, mle 11344 au recrutement de Tarbes, sergent au 3e bataillon de zouaves portés.

Zernenou (Rabah), classe 1943, mle 22597 au recrutement de Constantine, tirailleur au 7e régiment de tirailleurs algériens.

Zwahlen (Ervin-Adolphe), classe 1939, mle LM 98 au recrutement de Besançon, soldat au 21e régiment de marche de volontaires étrangers.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

Décret du 25 mai 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 26 mai 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale en application de la loi du 3 août 1936, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100:

Belouard (Louis-Marie), classe 1914, mle 2274 au recrutement de Vannes, soldat au 91e régiment d'infanterie.

Blanc (Laurent-Albert), classe 1912, mle 759 au recrutement de Toulon, chasseur au 7e bataillon de chasseurs à pied.

Bordas (François-Ernest-Albert), classe 1915, mle 611 au recrutement de Tulle, caporal au 130e régiment d'infanterie.

Cordona (Antoine), classe 1913, mle 2010 au recrutement d'Alger, caporal au 1er régiment de tirailleurs algériens.

Chatain (Henri), classe 1918, mle 624 au recrutement de Bergerac, soldat au 258e régiment d'artillerie.

Darnand (Léon-Eugène), classe 1912, mle 178 au recrutement de Lons-le-Saunier, chasseur au 15e bataillon de chasseurs à pied.

Daouda (Diakité), classe 1915, mle 27016 au recrutement du Soudan, tirailleur au 41e régiment de tirailleurs sénégalais.

Douard (Eugène), classe 1901, mle 21 au recrutement de Dijon, soldat au 6e régiment d'infanterie coloniale.

Dumas (Mathieu), classe 1902, mle 169, au recrutement de Saint-Etienne, soldat au 38e régiment d'infanterie.

Frétard (Florimond), classe 1911, mle 1010 au recrutement de Saintes, soldat au 1er régiment d'artillerie à pied.

Garnier (Robert-Victor), classe 1914, mle 316 au recrutement de la Seine, 1er bureau. Soldat au 89e régiment d'infanterie.

George (Eugène-Raymond-Gaston), classe 1914, mle 2387 au recrutement de Reims, soldat au 38e régiment d'artillerie.

Grégoire (Camille-Anatole), classe 1908, mle 1355 au recrutement d'Orléans, soldat au 31e régiment d'infanterie.

Honorat (Germain-Victorin), classe 1911, mle 175 au recrutement de Nice, chasseur au 27e bataillon de chasseurs alpins.

Korosoko (Kané), classe 1916, mle 61290 au recouvrement de Bamako, tirailleur au 93e bataillon de tirailleurs sénégalais.

Kuntz (Adrien-Clément), classe 1909, mle 1978 au recrutement de Dunkerque, zouave au 3e régiment mixte de zouaves et tirailleurs.

Laborde (Jean-Baptiste), classe 1909, mle 2182 au recrutement de Bayonne, soldat au 49e régiment d'infanterie.

Limousin (René-Auguste-Désiré), classe 1909, mle 1475 au recrutement de Tours, soldat au 68e régiment d'infanterie.

Lusseau (Gustave-Léon-Albert), classe 1901, mle 4 au recrutement de Cholet, soldat au 77e régiment d'infanterie.

Martz (Léon), classe 1903, mle 1112 au recrutement de Dijon, soldat au 16e régiment d'artillerie

Mesnard (André), classe EV 1903, mle 1566 au recrutement d'Angoulême, brigadier au 21e régiment d'artillerie de campagne.

Montmeat (Sylvain-Marius), classe 1917, mle 651 au recrutement du Puy, soldat au 43e régiment d'infanterie.

Noss (Henri), classe 1918, mle 6151 au recrutement de la Seine, 2e bureau, soldat au 110e régiment d'infanterie.

Pautre (Marcel-Désiré), classe 1914, mle 3091, au recrutement de la Seine, 4e bureau, soldat au 81e régiment d'artillerie.

Pervalet (Angel), classe 1913, mle 2836 au recrutement de Bordeaux, caporal au 25e régiment d'infanterie.

Philippot (Adrien-Paul-Auguste), classe 1913, mle 122 au recrutement de Saint-Quentin, soldat au 155e régiment d'infanterie.

Roux (Jean-Auguste), classe 1914, mle 1127 au recrutement de Nîmes, soldat au 141e régiment d'infanterie.

Sabathe (Jean-Léon), classe 1911, mle 280 au recrutement de Tarbes, soldat au 21e régiment d'infanterie.

Siloret (Gustave-Pierre-Joseph), classe 1914, mle 728 au recrutement de Rennes, soldat au 329e régiment d'infanterie.

Soleilhavoup (Joannet), classe 1907, mle 910 au recrutement de Tulle, soldat au 126e régiment d'infanterie.

Teiletchea (Jean-Baptiste), classe 1906, mle 1909 au recrutement de Bayonne, soldat au 341e régiment d'infanterie.

Trichet (Henri-Eugène), classe 1915, mle 1128 au recrutement de la Roche-sur-Yon, soldat au 53e bataillon de tirailleurs sénégalais.

Dupouy (Louis), classe 1915, mle 376 au recrutement de Mont-de-Marsan, soldat au 34e régiment d'infanterie.

Vichy (Marcel), classe 1914, mle 405 au recrutement de Roanne, soldat au 53e régiment d'artillerie.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

Décret du 26 mai 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 26 mai 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée aux officiers-mariniers et marins dont les noms suivent:

(Pour compter de la date de la signature du présent décret.)

ANNÉES 1948-1949

(Loi n° 49-586 du 25 avril 1949.)

DÉCORATION AVEC TRAITEMENT

A titre exceptionnel.

Retraités ou réformés pour blessures de guerre.

Thuillot (Jean), ex-quartier-maître fusilier, mle 1516 C. 35; 4 ans de services actifs. Titres exceptionnels. Blessé. Cité. Réformé à 30 p. 100.

Dery (Robert), ex-matelot pompier, mle 4221 C. 35; 4 ans de services actifs. Blessé. Réformé à 100 p. 100.

Vernier (Paul), ex-second maître mécanicien, mle 3192 T. 37; 7 ans de services actifs. Blessé. Réformé à 85 p. 100.

Madec (René), ex-quartier-maître fusilier, mle 60 B. 42; 4 ans de services actifs. Blessé. Cité. Réformé à 70 p. 100.

Francon (Fernand), ex-quartier-maître de manœuvre, mle 2305 T. 39; 5 ans de services actifs. Blessé. Cité. Réformé à 65 p. 100.

Eymin (Jean), ex-quartier-maître canonnier, mle 8075 T. 41; 3 ans de services actifs. Titres exceptionnels. Blessé. Cité. Réformé à 60 p. 100.

Mariacca (Paul), ex-second maître fusilier, mle 11535 T. 41; 4 ans de services actifs. Titres exceptionnels. Blessé. Réformé à 35 p. 100.

Daniel (René), ex-quartier-maître torpilleur, mle 1557 B. 38; 7 ans de services actifs. Titres exceptionnels. Blessé. 2 fois cité. Réformé à 30 p. 100.

Vilard (Roger), ex-quartier-maître fusilier, mle 2857 T. 35; 6 ans de services actifs. Titres exceptionnels. Blessé. Cité. Réformé à 50 p. 100.

Baillifard (Louis), ex-quartier-maître canonnier, mle 1114 C. 32; 6 ans de services actifs. Titres exceptionnels. Blessé. Cité. Réformé à 30 p. 100.

Gianti (Noël), ex-second maître de manœuvre, mle 3859 T. 28; 7 ans de services actifs. Titres exceptionnels. Blessé. Cité. Médaille de la Résistance. Réformé à 25 p. 100

Décret du 26 mai 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 26 mai 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée aux officiers mariniers et marins dont les noms suivent:

(Pour compter de la date de la signature du présent décret.)

ANNÉES 1948-1949

(Loi n° 49-586 du 25 avril 1949.)

DÉCORATION SANS TRAITEMENT

a) *Réserve.*

Parent (Louis), ex-maître cuisinier, mle 72914-5; 31 ans de services dont 25 ans de services actifs.

Fourlou (Blaise), ex-maître cuisinier, mle 58712-5; 34 ans de services dont 26 ans de services actifs.

Cervetti (Armand), ex-second-maître radiotélégraphiste volant, mle 497-CAS-31; 16 ans de services dont 12 ans de services actifs.

Roubaud (Paul), ex-maître mécanicien volant, mle 208 T. 31; 18 ans de services dont 15 ans de services actifs.

Blevin (Prosper), ex-maître charpentier, mle 4186 B. 29; 19 ans de services dont 15 ans de services actifs.

Jourdan (Léon), ex-maître canonnier, mle 61029-1; 27 ans de services dont 17 ans de services actifs.

Brieuc (Louis), ex-second-maître timonier, mle 2960 B.28; 20 ans de services dont 17 ans de services actifs.

Corroyer (Roger), ex-second-maître électricien, mle 1190-26-1; 23 ans de services dont 20 ans de services actifs.

Behrendt (Auguste), ex-maître de manœuvre, mle 20-27-1; 23 ans de services dont 15 ans de services actifs.

Dauphin (Robert), ex-second-maître mécanicien, mle 5940 T. 30; 19 ans de services dont 15 ans de services actifs.

Saumier (Roger), ex-maître mécanicien, mle 118 CAS. 28; 20 ans de services dont 17 ans de services actifs.

Gless (Charles), ex-second-maître canonnier, mle 87 CAS. 27; 21 ans de services dont 17 ans de services actifs.

Zattara (Jean), ex-maître mécanicien, mle 2641 T. 28; 20 ans de services dont 15 ans de services actifs.

Coffec (Louis), ex-maître mécanicien volant, mle 1053 B. 30; 19 ans de services dont 15 ans de services actifs.

Herrscher (Louis), ex-second-maître canonnier, mle 131 T. 30; 19 ans de services dont 15 ans de services actifs.

Louvray (Emile), ex-second-maître radiotélégraphiste, mle 114 CAS.28; 20 ans de services dont 17 ans de services actifs.

Périn (René), ex-maître canonnier, mle 119 CAS. 29; 19 ans de services dont 16 ans de services actifs.

Kervaon (Jean), ex-second-maître canonnier, mle 1654 B. 28; 20 ans de services dont 17 ans de services actifs.

Bescou (François), ex-second-maître fourrier, mle 2022 B. 29; 20 ans de services dont 16 ans de services actifs.

Laborie (Louis), ex-maître torpilleur, mle 492 T. 29; 19 ans de services dont 16 ans de services actifs.

Kerneves (Yves), ex-second-maître mécanicien, mle 555 B. 29; 20 ans de services dont 17 ans de services actifs.

Calvez (Yves), ex-second-maître timonier, mle 2276 B. 30; 18 ans de services dont 15 ans de services actifs.

Carrière (Joseph), ex-second-maître secrétaire militaire, mle 1523 T. 25; 23 ans de services dont 18 ans de services actifs.

Lefebure (Pierre), ex-second-maître mécanicien, mle 91 C. 30; 19 ans de services dont 15 ans de services actifs.

Gairdard (René), ex-second-maître mécanicien, mle 2147 T. 29; 19 ans de services dont 15 ans de services actifs.

Barraud (Pierre), ex-maître mécanicien d'aéronautique, mle 78 T. 31; 18 ans de services dont 15 ans de services actifs.

Keistrofer (Roger), ex-second-maître armurier, mle 1183 C. 29; 19 ans de services dont 16 ans de services actifs.

Lavall (Pierre), ex-second-maître chauffeur, mle 4505 T. 30; 18 ans de services dont 15 ans de services actifs.

Weiss (Pierre), ex-quartier-maître chauffeur, mle 3313-25 1; 21 ans de services dont 15 ans de services actifs.

Allemand (Gustave), ex-second-maître électricien, mle 3705-27-5; 21 ans de services dont 18 ans de services actifs.

Camuzard (Roger), ex-second-maître charpentier, mle 1890 B. 29; 20 ans de services dont 16 ans de services actifs.

Gallenné (Pierre), ex-maître fourrier, mle 39 B. 30; 18 ans de services dont 16 ans de services actifs.

Rallon (Marcel), ex-maître gendarme maritime, mle 101467-5; 27 ans de services dont 21 ans de services actifs.

Mercier (François), ex-second-maître canonnier, mle 5497 T. 28; 20 ans de services dont 15 ans de services actifs.

Puveral (Henry), ex-maître mécanicien de défense des côtes, mle 1808-26-5; 22 ans de services dont 19 ans de services actifs.

Goasguen (Pierre), ex-second-maître radiotélégraphiste, mle 2813-26-2; 23 ans de services dont 16 ans de services actifs.

Terve (Julien), ex-second-maître surveillant militaire, mle 99874-5; 24 ans de services dont 19 ans de services actifs.

Bianchi (Désiré), ex-quartier-maître de manœuvre de direction du port, mle 86161-5; 27 ans de services dont 15 ans de services actifs.

Begoc (Joseph), ex-second-maître canonnier, mle 556 B. 31; 18 ans de services dont 15 ans de services actifs.

Cariou (Jacques), ex-second-maître électricien, mle 2262 B. 28; 21 ans de services dont 8 ans de services actifs.

b) *Retraités ou réformés pour blessures en service aérien commandé.*

Bellon (Edmond), ex-quartier-maître canonnier, mle 98112-2; 11 ans de services dont 8 ans de services actifs; réformé à 100 p. 100 pour blessure en service aérien commandé.

c) *Retraités ou réformés pour blessures reçues au cours d'une mission dangereuse postérieurement au 2 septembre 1939.*

Negros (Joseph), ex-quartier-maître opticien télémétriste, mle 1797 T. 33; 16 ans de services dont 8 ans de services actifs. Réformé à 100 p. 100 pour maladie en service commandé.

Clech (Yves), ex-quartier-maître mécanicien d'aéronautique, mle 1820-B-31; 14 ans de services dont 11 ans de services actifs. Réformé à 100 p. 100 pour blessure en service commandé.

Carrère (Miche), ex-quartier-maître mécanicien, mle 1901 T. 37; 13 ans de services dont 3 ans de services actifs. Réformé à 50 p. 100 pour blessure en service commandé.

d) *Dégagés de toutes obligations militaires possédant un titre de guerre ou 15 ans de services.*

Potiron (Alexis), ex-second-maître mécanicien, mle 75677-1; 33 ans de services dont 15 ans de services actifs.

Le Du (Emile), ex-second-maître fourrier, mle 90335-2; 30 ans de services dont 15 ans de services actifs.

Dauer (Louis), ex-second-maître de manœuvre, mle 4080 C. 28; 21 ans de services dont 18 ans de services actifs.

Angeli (Pierre), ex-maître radiotélégraphiste, mle 62247-5; 27 ans de services dont 16 ans des services actifs.

Daniel (Léopold), ex-second-maître timonier, mle 110019-2; 34 ans de services dont 15 ans de services actifs.

Paoli (Antoine), ex-second-maître canonnier de défense des côtes, mle 6212-5; 27 ans de services dont 17 ans de services actifs.

Valo (Edmond), ex-second-maître fourrier, mle 4526 C. 30; 22 ans de services dont 16 ans de services actifs.

Hamel (Jean), ex-maître de manœuvre de direction de port, mle 77679-1; 32 ans de services dont 25 ans de services actifs.

Tesson (Marcel), ex-maître de manœuvre de direction de port, mle 57457 1; 29 ans de services dont 19 ans de services actifs.

Le Roux (François), ex-quartier-maître infirmier, mle 79327.2; 25 ans de services dont 15 ans de services actifs.

e) *Dégagés de toutes obligations militaires, réformés pour maladie et réunissant quinze ans de services.*

Le Mene (Joseph), ex-second maître mécanicien, mle 2814 B. 28; 20 ans de services dont 17 ans de services actifs. Réformé à 100 pour 100 pour maladie en service aérien commandé.

Grignon (Ernest), ex-second maître électricien, mle 123.28.2; 18 ans de services dont 15 ans de services actifs. Réformé à 100 p. 100 pour maladie en service commandé.

Gilles (Gustave), ex-second maître canonnier, mle 4613.27.2; 21 ans de services dont 18 ans de services actifs. Réformé à 100 p. 100 pour maladie en service commandé.

Quemeneur (Lucien), ex-second maître électricien, mle 1120.B.28; 20 ans de services dont 17 ans de services actifs. Réformé à 100 pour 100 pour maladie en service commandé.

f) *Dégagés de toutes obligations militaires, services rendus à la défense nationale (préparation militaire, services sociaux).*

Goudard (Auguste), ex-second maître timonier, mle 5141 Ch.; 30 ans de services dont 6 ans de services actifs.

Bourret (Pierre), ex-quartier-maître mécanicien d'aéronautique, mle 60872; 27 ans de services dont 4 ans de services actifs.

Cournier (Marius), ex-matelot canonnier, mle 54011.5; 27 ans de services dont 5 ans de services actifs Médaillé de la Résistance.

Caraes (Jean), ex-matelot sans spécialité, mle 2609.26.2; 23 ans de services dont 1 an de service actif.

Décret du 26 mai 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 26 mai 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée au marin dont le nom suit:

Pour compter de la date de la signature du présent décret.

ANNÉES 1948-1949

(Loi n° 49-586 du 25 avril 1949.)

DÉCORATION AVEC TRAITEMENT

A titre exceptionnel.

Retraité ou réformé pour blessures reçues au cours d'une mission dangereuse postérieurement au 2 septembre 1939.

Le Gac (Etienne), ex-matelot radiotélégraphiste, mle 84.B.44; 1 an de service actif. Réformé à 95 p. 100 à la suite d'une blessure reçue au cours d'une mission dangereuse (dragage de mines); amputé du bras droit.

Décret du 26 mai 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 26 mai 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées; vu la déclaration du conseil d'ordre de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée aux officiers mariniers et marins dont les noms suivent:

(Pour compter de la date de la signature du présent décret.)

ANNÉES 1948-1949

(Loi n° 49-586 du 25 avril 1949.)

DÉCORATIONS AVEC TRAITEMENT

Paris (Pierre), ex-maître mécanicien, mle 4179.C.30; 18 ans de services dont 15 ans de services actifs. Blessé, deux fois cité.

Bechennec (Louis), ex-second maître canonnier, mle 17.B.30; 19 ans de services dont 15 ans de services actifs. Deux fois cité.

Le Menn (Emile), ex-premier maître fusilier, mle 978.27 2; 22 ans de services dont 18 ans de services actifs. Cité.

Le Mignon (Maurice), ex-maître mécanicien, mle 486.27.2; 22 ans de services dont 19 ans de services actifs. Cité.

Milin (Jean), ex-second maître chauffeur, mle 373.24.2; 20 ans de services dont 16 ans de services actifs. Cité.

Colvez (François), ex-maître torpilleur, mle 102-154.5; 25 ans de services dont 16 ans de services actifs. Blessé. Cité.

Quenardel (Charles), ex-second maître canonnier, mle 5578.27.5; 22 ans de services dont 18 ans de services actifs. Cité.

Coader (Marcel), ex-second maître mécanicien, mle 88.CAS 27; 21 ans de services dont 17 ans de services actifs. Cité.

Ruelland (Léon), ex-second maître mécanicien, mle 2950.B.31; 18 ans de services dont 15 ans de services actifs. Deux fois cité.

Cadalen (Eugène), ex-second maître canonnier, mle 1144.B.31; 18 ans de services dont 15 ans de services actifs. Deux fois cité.

Dotter (Oscar), ex-second maître cuisinier, mle 3469.C.29; 19 ans de services dont 16 ans de services actifs. Cité.

Bonny (Louis), ex-maître canonnier, mle 904.27.2; 21 ans de services dont 18 ans de services actifs. Cité.

Lefol (Raymond), ex-second maître armurier, mle 3742.C.29; 19 ans de services dont 16 ans de services actifs. Cité.

Comte (Raymond), ex-second maître chauffeur, mle 5450.T.28; 20 ans de services dont 17 ans de services actifs. Deux fois cité.

Maurice (Pierre), ex-maître électricien, mle 5190.T.28; 21 ans de services dont 16 ans de services actifs. Cité.

Edouard (Honoré), ex-second maître radiotélégraphiste, mle 1630.B.23; 20 ans de services dont 16 ans de services actifs. Cité.

Durand (Pierre), ex-second maître mécanicien, mle 136.CAS.30; 18 ans de services dont 15 ans de services actifs. Cité.

Urban (François), ex-second maître canonnier, mle 72.B.30; 19 ans de services dont 15 ans de services actifs. Deux fois cité.

Ave (Jean), ex-second maître canonnier, mle 1477.B.37; 11 ans de services dont 8 ans de services actifs. Deux fois cité.

Patillaud (Pierre), ex-second maître fusilier, mle 392.26.1; 22 ans de services dont 14 ans de services actifs. Cité.

Bonnevay (Joannès), ex-second maître électricien, mle 2469.T.28; 20 ans de services dont 17 ans de services actifs. Cité.

Ney (Joseph), ex-second maître chauffeur, mle 3913.C.28; 21 ans de services dont 15 ans de services actifs. Cité.

Mahé (Louis), ex-second maître électricien, mle 167.27.2; 22 ans de services dont 18 ans de services actifs. Cité.

Guionnet (André), ex-second maître mécanicien, mle 111.CAS.29; 20 ans de services dont 17 ans de services actifs. Cité.

Le Foricher (Ernest), ex-quartier-maître de manœuvre, mle 2493.25.2; 24 ans de services dont 4 ans de services actifs. Deux fois cité.

b) *Retraités ou réformés pour blessures reçues au cours d'une mission dangereuse postérieurement au 2 septembre 1939.*

Romigou (Auguste), ex-second maître fusilier, mle 1638.T.37; 14 ans de services dont 11 ans de services actifs. Réformé à 100 p. 100 pour maladie en service commandé. Deux fois cité.

Lavall (Othon), ex-maître canonnier, mle 4448.T.31; 19 ans de services dont 16 ans de services actifs. Réformé à 65 p. 100 pour maladie en service commandé. Cité.

c) *Dégagé de toutes obligations militaires possédant un titre de guerre.*

Doucet (Fernand), ex-second maître fourrier, mle 101.273.5; 27 ans de services dont 16 ans de services actifs. Blessé. Cité.

Le Sueur (Hubert), ex-matelot gabier, mle 1128, Rouen; 30 ans de services dont 8 ans de services actifs. Blessé. Deux fois cité.

Sinapoli (Dominique), ex-matelot sans spécialité, mle 1903, Sète; 30 ans de services dont 8 ans de services actifs. Blessé. Cité.

Boullier (Pierre), ex-second maître fourrier, mle 101.171.5; 35 ans de services dont 6 ans de services actifs. Deux fois cité.

Gyss (Robert), ex-second maître armurier, mle 305.27.1; 17 ans de services dont 14 ans de services actifs. Blessé. Cité.

Wetel (Raymond), ex-matelot gabier, mle 1090.C.35; 13 ans de services dont 7 ans de services actifs. Cité.

Fort (Augustin), ex-matelot sans spécialité, mle 486, Sète; 14 ans de services dont 5 ans de services actifs. Cité.

Levallet (Eugène), ex-matelot mécanicien, mle 40.811.1; 12 ans de services dont 4 ans de services actifs. Cité.

Morel (Léopold), ex-matelot canonnier, mle 34.694.1; 12 ans de services dont 5 ans de services actifs. Blessé.

Girardon (Emile), ex-quartier-maître mécanicien, mle 60.692.5; 28 ans de services dont 5 ans de services actifs. Cité.

Kerdreux (Pierre), ex-matelot fusilier, mle 3834, Camaret; 12 ans de services dont 4 ans de services actifs. Deux fois cité

Nicolas (Jean), ex-second maître mécanicien, mle 3764.B.28; 21 ans de services dont 18 ans de services actifs. Cité.

Décret du 26 mai 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 26 mai 1950, est annulé, en ce qui concerne les officiers mariniers désignés ci-dessous, le décret n° 192 du 3 février 1943 portant concession de la médaille militaire à titre posthume:

Berthevas (Paul-Marie), second maître mécanicien, mle 2580.B.29

Le Bars (Louis), second maître mécanicien, mle 3730.B.32.

Sont décorés de la médaille militaire au titre du tableau normal active (décorations avec traitement) pour compter du 3 février 1943:

Berthevas (Paul-Marie), second maître mécanicien, mle 2580.B.29.

Le Bars (Louis), second maître mécanicien, mle 3730.B.32.

Tableau de départ colonial du 1er Juin 1950.

Nota. — Dès parution du présent tableau, les chefs de corps et de services devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe en instance de rengagement.

Ils adresseront d'urgence à la direction des troupes coloniales, et au plus tard pour le 15 mai 1950, les certificats d'aptitude réglementaire (état modèle « C » recto et verso). Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude aura été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître, par télégramme, le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

TROUPES COLONIALES

OFFICIERS

A. — **Infanterie coloniale.**

Colonel.

M. Demule (Adrien), état-major particulier de l'infanterie coloniale, ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires militaires). — 20 août 1947.

Lieutenants-colonels.

MM.

Chaboud (Henri), état-major particulier de l'infanterie coloniale, 1re brigade coloniale. — 15 avril 1949.

Joubert (Georges), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 30 avril 1949

Chefs de bataillon.

MM.

Cochet (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 1er septembre 1946.

Landraingt (André), état-major du général commandant supérieur des troupes d'occupation en Allemagne. — 30 mai 1947.

Capitaines.

MM.

Desfarges (Alexandre), compagnie des services n° 1. — 28 mars 1946.

De Raffin de la Raffinie (Louis), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 4 mai 1946.

Arents (Robert), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 17 septembre 1946.

Fourche (Léon), 8e bataillon d'infanterie coloniale. — 29 juillet 1947.

Besson (Albert), section des commis et ouvriers d'administration des troupes coloniales. — 27 août 1947.

Courtiade (Robert), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 11 décembre 1947.

Bernard (Paul), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 20 janvier 1948.

Buffereau (Robert), régiment colonial de chasseurs de chars. — 24 février 1948.

Le Mire (Henri), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 24 février 1948.

Brugère (Jacques), école spéciale militaire interarmes. — 5 mars 1948.

Chavey (Robert), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole. — 6 mars 1948.

Lemal (Raymond), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — 12 mai 1948.

Valcin (Edmond), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 22 mai 1948.

Naudou (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 26 juin 1948.

Mestre (Jean), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux (lieutenant au tableau d'avancement). — 30 juillet 1948.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Deswarte (Marcel), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — N'a jamais servi.

Menges (Paul), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — N'a jamais servi.

Valeau (Arthur), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 14 décembre 1947.

Reculet (Henri), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux. — 22 février 1948.

Velten (Charles), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 24 février 1948.

Costes (Robert), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 6 mars 1948.

Berthelin (Edmond), 8e bataillon d'infanterie coloniale. — 6 mars 1948.

Sahut (André), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 9 mars 1948.

Prautois (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 12 mars 1948.

Blondel (Georges), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 17 mars 1948.

Franzini (Ferdinand), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole. — 7 avril 1948.

Bourbonnaux (Georges), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 9 avril 1948.
Decomble (Jacques), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 3 mai 1948 (séjour interrompu).
Crastes (Jean), centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole. — 4 mai 1948 (séjour interrompu).
Faraud (Daniel), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 8 mai 1948.
Poujol (Pierre), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 8 mai 1948.
Gueguenou (Henri), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 8 mai 1948.
Sudreaud (Jean), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 8 mai 1948.
Tombereau (André), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 8 mai 1948.
Delin (Louis), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 8 mai 1948.
Stefanesco (Georges), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole. — 11 mai 1948.
Gary (Denis), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux. — 12 mai 1948.
Malaganne (André), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 12 mai 1948.
Nogues (Louis), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 12 mai 1948.
Tasso (Paul), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 29 mai 1948 (séjour interrompu).
Thiollet (René), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 1er juin 1948.
Mompeyssin (Henri), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 2 juin 1948.
Rauzy (Jean), 8e bataillon d'infanterie coloniale. — 9 juin 1948.

B. — **Artillerie coloniale.**

Capitaines.

MM.
Fontelle (André), dépôt des isolés des troupes coloniales. Enseignement militaire supérieur scientifique et technique. — 27 août 1947.
Sarazin-Levassor (Philippe), école d'application d'artillerie (lieutenant au tableau d'avancement). — 14 mars 1948.
Mensch (André), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (p. o. détaché à l'institut national géographique). — 5 septembre 1948.
Joba (Yves), 1/1er régiment d'artillerie coloniale. — 3 novembre 1948.
De Courson de La Villeneuve (Jean), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — 30 octobre 1948.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Pauchon (André), 1/1er régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.
Mansaut (Jacques), 1/2e régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.
Crucis (Roland), 1/1er régiment d'artillerie coloniale. — 23 octobre 1948.
Lavau (Louis), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole. — 21 décembre 1948.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

ADMINISTRATIF

Commandant.

M. Viviez (Louis), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (p. o. détaché à l'établissement annexe du matériel, Nice). — 1er mai 1949.

CONTRÔLEUR D'ARMES

Lieutenant.

M. Auvray (Maurice), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 11 mai 1949.

OUVRIER D'ÉTAT — ARMEMENT

Lieutenant.

M. Touze (Henri), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux, P. O. détaché à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 30 mai 1949.

D. — **Adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.**

Lieutenant.

M. Caujolle (Marius), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 6 août 1947.

E. — **Chancellerie coloniale.**

Capitaine.

M. Roger (Pierre), état-major de la 1re région militaire. — 15 août 1947.

F. — **Intendance coloniale.**

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Commandant.

M. Le Dily (Paul), intendance de la 3e région militaire. — 13 avril 1949.

Capitaine.

M. Chambonnaud (René), intendance de la France d'outre-mer, Marseille. — 25 février 1948.

Lieutenant.

M. Tibli (Hector), intendance mixte de Toulon, détaché au centre de comptabilité des troupes coloniales dans la métropole. — 18 novembre 1948.

G. — **Service des santé colonial.**

I. — MÉDECINS

Lieutenant-colonel.

M. Roy (Emmanuel), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 22 mai 1948.

Commandants.

MM.
Audhuy (Pierre), école d'application du service de santé des troupes coloniales, école supérieure de guerre. — 12 mai 1948.
Ezel (Guillaume), école d'application du service de santé des troupes coloniales, détaché institut Pasteur. — 14 juillet 1948 (séjour interrompu).
Guevellou (Jean), première demi-brigade coloniale de commandos parachutiste. — 4 février 1949 (séjour interrompu).
Rondet (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales (capitaine au tableau d'avancement). — 11 avril 1949.
Julien-Vieroz (Raymond), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 13 avril 1949.
Jacques (André), école d'application du service de santé des troupes coloniales, mis à la disposition de la direction du service de santé de la 9e région militaire. — 23 avril 1949.
Debaille (Georges), école d'application du service de santé des troupes coloniales, mis à la disposition de la direction du service de santé de la 9e région militaire. — 28 avril 1949 (séjour interrompu).
Suignard (Paul), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — 30 avril 1949.
Capdeville (François), école d'application du service de santé des troupes coloniales, mis à la disposition de la direction du service de santé de la 4e région militaire. — 1er mai 1949.
Martin (Louis), école d'application du service de santé des troupes coloniales, mis à la disposition de la direction du service de santé de la 4e région militaire. — 11 avril 1949.
Maillot (Lionel), école d'application du service de santé des troupes coloniales, détaché à l'institut Pasteur de Paris. — 22 mai 1949.
Pape (Yves), 1er groupe du 1er régiment d'artillerie coloniale. — 27 mai 1949.
Pelissier (Aimé), école d'application du service de santé des troupes coloniales, détaché à l'institut Pasteur de Paris. — 28 mai 1949.
Bascheri (Jacques), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 30 mai 1949.
Kerguelen (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 30 mai 1949.
Courtel (Eugène), dépôts des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris, détaché au ministère de la France d'outre-mer, direction du service de santé colonial. — 1er juin 1949.
Gourtay (Jean), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 30 juin 1949.

Capitaines.

MM.
Garin (Louis), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 24 octobre 1948.
Ollivier (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 10 avril 1949.
Bruzat (Pierre), école d'application du service de santé des troupes coloniales. Mis à la disposition de la direction du service de santé de la 4e région militaire. — 17 avril 1949.
Gelis (Gildas), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 9 mai 1949.
Seys (Raymond), école d'application du service de santé des troupes coloniales, détaché de l'institut Pasteur. — 23 mai 1949.
Charpentier (Michel), hôpital militaire 294. — 23 mai 1949.
Lacouture-Dugue (François), école d'application du service de santé des troupes coloniales. Mis à la disposition de la direction du service de santé de la 4e région militaire. — 23 mai 1949.
Mourgues (Charles), école d'application du service de santé des troupes coloniales, détaché de l'école militaire d'escrime et des sports de combat. — 27 mai 1949.

Labusquiere (René), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 27 mai 1949.
Laplane (Guy), école d'application du service de santé des troupes coloniales. Mis à la disposition de la direction du service de santé de la 4e région militaire. — 27 mai 1949.
Ridet (Jean), 15e régiment de tirailleurs sénégalais en stage à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 27 mai 1949.
Peuchot (Georges), hôpital militaire 294. — 27 mai 1949.
Gamet (André), hôpital militaire 294. — 29 mai 1949.
Sicre (Charles), régiment colonial de transmissions. — 6 juin 1949.
Guillot (André), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 6 juin 1949.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

Infanterie coloniale.

Adjudants-chefs.

Esterez (Robert), régiment de marche du Tchad. — 9 septembre 1946.
Berardi (René), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux. — Volontaire, hors tour.
Chivarini (Gaston), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — Volontaire, hors tour.
Varney (Raymond), centre d'instruction et de transit colonial en métropole. — Volontaire, hors tour.

Adjudants.

Coton (Louis), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — 15 avril 1947.
Adam (Louis), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 12 décembre 1947.
Singerey (Louis), centre d'instruction et de transit colonial en métropole. — Volontaire, hors tour.
Judas (Daniel), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — Volontaire, hors tour.
Thiébaud (Henri-Raphaël), 24e régiment d'infanterie coloniale. — Volontaire, hors tour.

Sergents-majors.

Maynard (Louis), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 22 avril 1948.
Sciorella (Raymond), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 20 juillet 1948.
Pasquinelli (Louis), centre d'instruction et de transit colonial en métropole. — 29 juillet 1948.
Levieux (Marcel), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — 13 octobre 1948.
Gilles (André), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — 3 novembre 1948.
Bohec (André), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 3 novembre 1948.
Blandin (Jean), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — Volontaire, hors tour.
Berder (Joseph-Marie), centre d'instruction et de transit colonial en métropole. — Volontaire, hors tour.
Gérard (Roger), régiment de marche du Tchad. — Volontaire, hors tour.

Sergents-chefs.

Sy Abdoulaye, 1er régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.
Bonnet (Paul), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — 6 janvier 1947.
Marbœuf (Sylvestre), centre d'instruction et de transit colonial en métropole. — 19 mai 1947.
Doumayrou (Robert-Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 29 juillet 1947.
Tomasi (Jean), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 6 février 1948.
Callet (Robert), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 24 février 1948.
Mattei (Pierre), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 24 février 1948.
Rogne (Roger), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 28 juin 1948.
Bonte (Robert), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 5 juillet 1948.
Lalitte (Roger), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 9 août 1948.
Metou (Frédéric), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 11 août 1948.
Poutonnet (René), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 16 août 1948.
Thévenin (Robert), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — 21 août 1948.
Quidu (Joseph), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 10 septembre 1948.
Thomazeau (Hubert), centre d'instruction et de transit colonial en métropole. — 19 septembre 1948.
Germain (Charles), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — 29 septembre 1948.
Fillippini (Charles), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 2 octobre 1948.
Dellerba (Gilbert), centre d'instruction et de transit colonial en métropole. — 2 octobre 1948.
Renoult (Jacques), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — 2 octobre 1948.
Perfetti (Ange), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 6 octobre 1948.
Paoli (Jean), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 11 octobre 1948.
Buisson (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 11 octobre 1948.
Durand (Edmond), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — 14 octobre 1948.
Bataille (Gustave), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — 14 octobre 1948.
Falcinella (Pierre), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 14 octobre 1948.
Ple (Albert), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 17 octobre 1948.
Marchioni (Toussaint), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 18 octobre 1948.
Ducat (André), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 22 octobre 1948.
Gangnant (Henri), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 27 octobre 1948.
Nou (Emmanuel), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 27 octobre 1948.
Bader (André), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — Volontaire, hors tour.
Barbe (Pierre), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — Volontaire, hors tour.
Navarro (Michel), 24e régiment d'infanterie coloniale. — Volontaire, hors tour.
Charton (André), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — Volontaire, hors tour.
Duplan (Léon), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — Volontaire, hors tour.
Mary (Fernand), dépôt des isolés des troupes coloniales. — Volontaire, hors tour.
Boutry (Oscar), 1er régiment d'infanterie coloniale. — Volontaire, hors tour.
Ganivet (Jacques), régiment de marche du Tchad. — Volontaire, hors tour.
Bertrand (Pierre), régiment de marche du Tchad. — Volontaire, hors tour.
Bizanet (Lucien), régiment de marche du Tchad. — Volontaire, hors tour.
Heiby (Frédéric), régiment de marche du Tchad. — Volontaire, hors tour.
Dierckens (Fleury), centre d'instruction et de transit colonial en métropole. — Volontaire, hors tour.
Benard (François), 3e régiment d'infanterie coloniale. — Volontaire, hors tour.

MUSICIENS

Adjudant.

Rougeron (Philippe), 3e régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Sergents-chefs.

Bonotaux (Marcel), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — 24 février 1948.
Cussagnet (Georges), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 23 juillet 1948.
Yacono (Victor), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 20 janvier 1949.

Sergents.

Lacaille (Antoine), 1er régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.
Lavie (Elie), 1er régiment de marche du Tchad. — N'a jamais servi.
Moisseron (Maurice), 24e régiment d'infanterie coloniale. — Volontaire, hors tour.

Caporaux-chefs.

Galiby (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — Volontaire, hors tour.
Bouchon (André), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

CLAIRONS

Sergents-chefs.

Poggioli (Raphaël), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — Volontaire, hors tour.
Gouesmel (Germain), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 11 octobre 1947.

Télégraphistes coloniaux.

Adjudants-chefs.

Bruneau (Edouard), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — Volontaire, hors tour.
Cordelier (Jean), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — Volontaire, hors tour.

Adjudant.

Callou (André), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — 9 mai 1949.

Sergents-chefs.

Masseron (Georges), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — 3 janvier 1949.
Ramalanjaona (Jean-Louis), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole. — 1er mai 1949.

Sergents.

Giloux (Maxime), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux. — Volontaire, hors tour.
Thiriet (Gilbert), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux. — Volontaire, hors tour.
Baudic (Lucien), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — Volontaire, hors tour.
Millien (Robert), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole. — Volontaire, hors tour.
Paris (Marcel), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole. — Volontaire, hors tour
Pfeiffer (Edouard), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.
Lamouroux (Pierre), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.
Gimbert de Fallois, 1er bataillon de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.
Foret (François), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.
Melet (Roger), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — 4 avril 1947.
Caille (Rémy), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux. — 22 février 1948.

Artillerie coloniale.

Adjudants-chefs.

Spinel (Louis), 7e régiment d'artillerie coloniale. — 14 novembre 1947.
Cranegny (Jean), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — 6 février 1948.
Bastien (Maurice), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — 25 octobre 1948.

Adjudants.

Grubissich (Marius), détachement liquidateur du centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 1er avril 1948.
Bago (Herminis), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — 21 avril 1948.
Rebmann (Georges), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — 21 avril 1948.
Gautron (Gabriel), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale. — 17 décembre 1948.

Maréchaux des logis-majors.

Rosetti (Robert), 3e régiment d'artillerie. — 2 juillet 1948.
Roig (Sébastien), 1/1er régiment d'artillerie coloniale. — 10 octobre 1948.
Thevenon (Albert), 3e régiment d'artillerie coloniale. — 19 janvier 1949 (volontaire, hors tour).
Castiblanque (René), 1/2e régiment d'artillerie coloniale. — 24 février 1949.

Maréchaux des logis chefs.

Lefort (Roger), 3e régiment d'artillerie coloniale. — 8 octobre 1944.
Paradis (Jean), 7e régiment d'artillerie coloniale. — 20 juillet 1948.
Priol (Emile), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — 2 octobre 1948.
Beaujouen (Emile), 1/1er régiment d'artillerie coloniale. — 3 novembre 1948.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Adjudants-chefs.

Perrier (Bernard), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 24 mai 1948.
Esnard (Edmond), compagnie d'état-major des troupes coloniales (état-major du corps des télégraphistes coloniaux). — 19 septembre 1948.
Rivoal (Jean), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 14 octobre 1948.
Serreau (Jean), établissement de réserve générale de matériel (Miramas). — 26 novembre 1948.
Cornec (Emmanuel), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole. — 2 décembre 1948.
Robardet (Daniel), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 9 décembre 1948.
Delobelle (Pierre), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 16 décembre 1948.
Siemers (Charles), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 16 janvier 1949.
Gueffier (Georges), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 19 janvier 1949.
Monzin (Albert), 1re 1/2 brigade coloniale de commandos parachutistes. — 18 mars 1949.
Le Mouel (Joseph), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 28 mai 1949.
François (Marie), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole. — 26 juin 1949.
Barbaud (Alphonse), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole. — 30 juin 1949.

Adjudants.

Maréchaux (Marcel), établissement central d'approvisionnement en matériel des colonies. — Jamais servi.
Salaun (Jean), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 13 novembre 1945.
Nicolas (Jean), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — 8 mai 1948.
Baux (Emile), 2/3e régiment d'infanterie coloniale. — 13 juin 1948.
Julia (Aristide), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 14 octobre 1948.
Bray (Marcel), établissement central d'approvisionnement en matériels des colonies. — 10 janvier 1949.
Polyte (Paul), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 26 mars 1949.
Vincenot (Louis), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 15 avril 1949.
Pierson (Roger), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 9 mai 1949.
Thiery (Joseph), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 27 mai 1949.
Mensengal (Pierre), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 10 juin 1949.
Antier (Maurice), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 30 juin 1949.
Lecureuil (Louis), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 13 juillet 1949.

Maréchaux des logis-majors.

Robert (René), établissement central d'approvisionnement en matériels des colonies. — 24 février 1948.
Pouillas (René), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 30 mai 1949.

Maréchaux des logis chefs.

Trably (Hubert), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 11 décembre 1947.
Bruchet (Michel), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 24 février 1948.
Durizi (Don-Félix), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 22 avril 1948.
Selve (Armand), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 3 novembre 1948.
Benoit (Antonin), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 19 janvier 1949.
Gallais (Georges), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 12 février 1949.
Touitout (Norbert), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 1er mars 1949.
Baillarget (Abel), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole. — 23 mars 1949.
Marot (André), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 1er avril 1949.
Lardat (Lucien), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 19 avril 1949.
Fournillier (Louis), école d'application du matériel de Bourges. — 5 mai 1949.
Joly (Maurice), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 9 mai 1949.
Lelann (Jean), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 9 mai 1949.
Plommet (Louis), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 30 juin 1949.

Maréchaux des logis.

Lecomte (Gilbert), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — N'a jamais servi.
Lambert (Claude), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — N'a jamais servi.
Garsi (Pierre), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — N'a jamais servi.
Laurent (Charles), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — N'a jamais servi.
Figuier (Jean), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — N'a jamais servi.
Laot (Jean), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — N'a jamais servi.
Vogein (Gérard), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — N'a jamais servi.
Nicolas (Paul), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 10 février 1948.
Guillerme (Henri), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 4 juillet 1948.
Dingaid (Hyacinthe), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 3 mars 1949.
Sall Mamadou, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 9 mars 1949.
Pilon (Maurice), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 25 mars 1949.
Evita (Edouard), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 6 avril 1949.
Gascon (André), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 9 mai 1949.
Moal (Pierre), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 11 mai 1949.
Danton (Robert), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole. — 9 juillet 1949.
Ronnay (Raymond), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 4 octobre 1949.

Chancellerie coloniale.

Adjudants-chefs.

Moreau (Yvan), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — 27 août 1946.
Lefebvre (François), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — 10 octobre 1948.

Sergent-major.

Faure (Fernand), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — 12 juillet 1948.

Sergent-chef.

Portal (Jean), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — 31 décembre 1948.

Sergent.

Carreau (André), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — 4 juillet 1948.

Intendance coloniale.

Adjudants-chefs.

Le Bot (François), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — 19 mars 1949.
Charles (Jean), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — 30 avril 1949.
Ducourneau (Paul), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — hors tour, volontaire.

Sergent-major.

Roudaut (Jean), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — 30 novembre 1948.

Sergents-chefs.

Mortiol (Charles), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — 18 mars 1949.
Mechinaud (Angélis), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — 11 mai 1949.

Sergents.

Sarritzu (Antoine), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — 17 avril 1949.
Fournier (Maurice), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — 2 mai 1949.

Tailleurs.

Sergent-chef maître ouvrier.

Manciet (Jean), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 8 août 1946.

Cordonniers.

Sergent ouvrier spécialiste.

Bonnal (Siméon), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

Caporaux-chefs ouvriers spécialistes.

Farade (Cyrille), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Etchevers (Albert), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Ecanvil (Appolinaire), 4e régiment d'infanterie coloniale.

Service de santé colonial.

Adjudant-chef

Gainche (Jean), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris. — 19 juillet 1949.

Adjudants.

Poirson (André), hôpital militaire n° 294. — 14 avril 1949.
Guitard (Jean-Jacques), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 24 juillet 1949.

Sergents chefs.

Victoire (Georges), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 11 mai 1949.
Bacrot (Marcel), hôpital militaire n° 294. — Hors tour, volontaire.
Gillard (Jean), centre d'instruction et de transit colonial en métropole. — Hors tour, volontaire.

Sergents.

Vernier (Henri), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — 29 août 1949.
Arnold (Antoine), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 21 septembre 1949.
Foureur (Roger), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — 21 septembre 1949.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Institution d'une médaille de la Mutualité agricole.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 49-752 du 8 juin 1949 portant rétablissement et organisation de l'élection des conseils d'administration des organismes de la mutualité agricole,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué une médaille de la Mutualité agricole.

Art. 2. — Cette médaille est exclusivement réservée aux personnes qui participent ou ont participé à la création, à l'administration, à la direction ou à la gestion des caisses d'assurances mutuelles agricoles régies par la loi du 4 juillet 1900 et des caisses de mutualité sociale agricole visées à l'article 2 de la loi susvisée du 8 juin 1949, ainsi qu'aux personnes qui rendent ou auront rendu des services à la mutualité agricole.

Art. 3. — Une médaille de bronze est attribuée aux personnes visées ci-dessus, qui pourront justifier de dix années de services rendus à la mutualité agricole.

Art. 4. — Une médaille d'argent est attribuée aux personnes titulaires de la médaille de bronze, qui pourront justifier de quinze années de services rendus à la mutualité agricole.

Art. 5. — Une médaille de vermeil est attribuée aux personnes visées à l'article 2, qui justifieront de titres exceptionnels au service de la mutualité agricole.

Art. 6. — Les médailles sont attribuées par le ministre de l'agriculture, sur proposition des présidents des conseils d'administration des caisses de réassurance et des caisses de mutualité sociale agricole, ou du directeur des affaires professionnelles et sociales.

Art. 7. — L directeurs de affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 mai 1950.

GABRIEL VALAY.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 31 mai 1950 portant nominations dans la magistrature d'outre-mer.

Le Président de la République, président du conseil supérieur de la magistrature,

Sur la présentation du conseil supérieur de la magistrature,

Vu la convention judiciaire du 30 décembre 1949 d'application des accords franco-vietnamiens du 8 mars 1949;

Vu la convention judiciaire du 6 février 1950 annexée à la convention générale franco-laotienne du 19 juillet 1949;

Vu le décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer, et les textes qui l'on modifié;

Vu la loi du 30 décembre 1913 en son article 33;

Vu l'agrément du gouvernement vietnamien en ce qui concerne les nominations des premier président et présidents français des juridictions mixtes au Viet-Nam;

Vu l'agrément du gouvernement laotien en ce qui concerne les nominations des présidents français des juridictions de l'Union française du Laos;

Vu le tableau d'avancement pour 1950 des magistrats d'outre-mer;

Vu les avis de la commission de classement de la magistrature d'outre-mer émis en ses réunions des 27 juillet 1948 et 19 janvier 1949,

Décrète:

Art. 1er. — M. Lavau, premier président de la cour d'appel d'Hanoï, provisoirement premier président de la cour d'appel mixte d'Hanoï, est nommé premier président de ladite cour d'appel mixte.

M. Littee, président de chambre de la cour d'appel d'Hanoï, provisoirement président de chambre de la cour d'appel mixte de Saïgon, est nommé président de chambre de ladite cour d'appel mixte.

M. Sice, président de chambre de la cour d'appel de Saïgon, est nommé président de la section de cour d'appel de Pnom-Penh.

M. N'Guyen-Khac-Ve, conseiller à la cour d'appel de Saïgon, détaché près le gouvernement du Viet-Nam, est nommé président de chambre de la cour d'appel mixte d'Hanoï et est maintenu en détachement.

M. Pompei, procureur de la République près le tribunal de 1re classe d'Hanoï, provisoirement président du tribunal mixte d'Hanoï, est nommé président de chambre de la cour d'appel mixte d'Hanoï.

M. Kirchdoerffer, président du tribunal de 1re classe de Saïgon, est placé en position de service détaché auprès du commissaire de France au Cambodge pour servir en qualité de conseiller juridique près du gouvernement du Cambodge pour une période de cinq ans, à compter du présent décret.

M. Lebegue de Germiny, président du tribunal de 1re classe d'Hanoï, est nommé président du tribunal de 1re classe mixte d'Hanoï.

M. Dumoulin, conseiller à la cour d'appel d'Hanoï, provisoirement conseiller à la cour d'appel mixte de Saïgon, est nommé conseiller à ladite cour d'appel mixte.

M. Leibenguth, substitut général près la cour d'appel de Saïgon, provisoirement conseiller à la cour d'appel mixte de Saïgon, est nommé conseiller à ladite cour d'appel mixte.

M. Le Bonheur, conseiller à la cour d'appel de Saïgon, provisoirement conseiller à la cour d'appel mixte de Saïgon, est nommé conseiller à ladite cour d'appel mixte.

M. Lodeon, conseiller à la cour d'appel de Saïgon, provisoirement conseiller à la cour d'appel mixte de Saïgon, est nommé conseiller à ladite cour d'appel mixte.

M. Maïgnon, conseiller à la cour d'appel de Saïgon, provisoirement conseiller à la cour d'appel mixte d'Hanoï, est nommé conseiller à ladite cour d'appel mixte.

M. Porte, conseiller à la cour d'appel de Saïgon, provisoirement conseiller à la cour d'appel mixte d'Hanoï, est nommé conseiller à ladite cour d'appel mixte.

M. Guillaumé, conseiller à la cour d'appel d'Hanoï, est nommé conseiller à la cour d'appel mixte d'Hanoï.

M. Artus, conseiller à la cour d'appel d'Hanoï, provisoirement conseiller à la cour d'appel mixte d'Hanoï, est nommé conseiller à ladite cour d'appel mixte.

M. Noël, conseiller à la cour d'appel d'Hanoï, provisoirement conseiller à la cour d'appel mixte d'Hanoï, est nommé conseiller à ladite cour d'appel mixte.

M. Levy, conseiller à la cour d'appel d'Hanoï, est nommé conseiller à la section de cour d'appel de Pnom-Penh.

M. Clermont, conseiller à la cour d'appel de Saïgon, est nommé conseiller à la section de cour d'appel de Pnom-Penh.

M. Boiffin, conseiller à la cour d'appel de Saïgon, est nommé conseiller à la section de cour d'appel de Pnom-Penh.

M. Raizel, vice-président du tribunal de 1re classe de Saïgon, est nommé conseiller à la section de cour d'appel de Pnom-Penh.

M. Sanglier, président du tribunal de 2e classe de Vinh-Long, est nommé vice-président du tribunal de 1re classe mixte de Saïgon.

M. Ta-Trung-Nang, président du tribunal de 2e classe de Cantho, provisoirement président du tribunal mixte de Cantho, est nommé vice-président du tribunal mixte de 1re classe d'Hanoï

M. Vaillant, président du tribunal de 2e classe de Tourane, provisoirement vice-président du tribunal mixte d'Haïphong, est nommé vice-président du tribunal mixte de 1re classe d'Haïphong.

M. d'Orgeval Dubouchet, président du tribunal de 2e classe de Rachgia, provisoirement substitut du procureur général près la cour d'appel mixte d'Hanoï, est nommé président du tribunal de 2e classe mixte de Cantho.

M. Pegourier, président du tribunal de 2e classe de Mytho, provisoirement président du tribunal mixte de Mytho, est nommé président du tribunal de 2e classe mixte de Mytho.

M. Ozoux, procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Vinh-Long, est nommé président du tribunal supérieur d'appel de 2e classe de l'Union française de Vientiane.

M. Girard, procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Cantho, est nommé président du tribunal de 2e classe de Pnom-Penh.

M. Clamet, juge de 1re classe au tribunal de Saïgon, provisoirement juge d'instruction du tribunal mixte de Saïgon, est nommé juge d'instruction de 1re classe au tribunal mixte de Saïgon.

M. Saint-Yves, président du tribunal de 3e classe de Soc-Trang, est nommé vice-président du tribunal supérieur d'appel de 2e classe de l'Union française de Vientiane.

M. Igier, juge de 1re classe au tribunal d'Hanoï, est nommé juge au tribunal de 1re classe mixte d'Hanoï.

M. Minodier, juge de 2e classe à la suite dans le ressort de la cour d'appel de Saïgon, provisoirement président du tribunal mixte de Tourane, est nommé président du tribunal de 3e classe mixte de Tourane.

M. Sammarcelli (Victor), juge de 2e classe au tribunal de Rachgia, provisoirement président du tribunal mixte de Nhatrang, est nommé président du tribunal de 3e classe mixte de Nhatrang.

M Pfister, juge de paix à compétence étendue de 1re classe de Bentré, est nommé président du tribunal de 3e classe de l'Union française de Vientiane.

M. Caillet, juge de paix à compétence étendue de 1re classe de Dalat, est nommé président du tribunal de 3e classe de l'Union française de Luang-Prabang.

M. Nayral de Puybusque, juge de 2e classe au tribunal de Vinh-Long, provisoirement juge d'instruction au tribunal mixte d'Hanoï, est nommé président du tribunal de 3e classe de l'Union française de Paksé.

M. Caratini, juge de paix à compétence étendue de 1re classe de Long-Xuyen, provisoirement juge au tribunal mixte de Saïgon, est nommé juge au tribunal de 1re classe mixte de Saïgon.

M. Keromes, juge de paix à compétence étendue de 1re classe de Vientiane, provisoirement juge au tribunal mixte de Saïgon, est nommé juge au tribunal de 1re classe mixte de Saïgon.

M. Guilhem, juge de paix à compétence étendue de 1re classe de Tranvinh, est nommé juge au tribunal de 1re classe mixte d'Hanoï.

M. Trani, juge de 2e classe au tribunal de Pnom-Penh, provisoirement juge au tribunal mixte d'Haïphong, est nommé juge au tribunal de 1re classe mixte d'Haïphong.

M. Gerboin, juge de paix à compétence étendue de 1re classe de Bien-Hoa, provisoirement juge d'instruction du tribunal mixte d'Haïphong, est nommé juge au tribunal de 1re classe d'Haïphong.

M. Tran-Van-Tan, juge de 2e classe au tribunal de Mytho, est nommé juge au tribunal de 2e classe mixte de Mytho et est placé en position de service détaché auprès du gouvernement du Vietnam pour une période de cinq ans, à compter du 1er mars 1950.

M. Claveau, élève breveté de l'école nationale de la France d'outre-mer, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel d'Hanoï, provisoirement juge au tribunal mixte de Nhatrang, est nommé juge au tribunal de 2e classe mixte de Mytho.

M. Fonvieille, juge de 3e classe dans le ressort de la cour d'appel de Saïgon, provisoirement juge au tribunal mixte de Cantho, est nommé juge au tribunal de 2e classe mixte de Cantho.

M. Merle, élève breveté de l'école nationale de la France d'outre-mer, juge de 3e classe dans le ressort de la cour d'appel de Saïgon, est nommé juge au tribunal de 2e classe mixte de Cantho.

M. Bonjean, juge de 3e classe au tribunal de Soc-Trang, est nommé juge au tribunal de 2e classe mixte de Mytho.

M. Loca, élève breveté de l'école nationale de la France d'outre-mer, est nommé juge au tribunal supérieur d'appel de 2e classe de l'Union française de Vientiane.

M. Petit, juge de 3e classe dans le ressort de la cour d'appel de Saïgon, est nommé juge au tribunal de 2e classe de Pnom-Penh.

M Moreau, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Saïgon, provisoirement juge au tribunal mixte de Tourane, est nommé juge au tribunal de 3e classe mixte de Tourane.

M. Dubourdieu, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel d'Hanoï, provisoirement substitut au tribunal mixte de Nytho, est nommé juge au tribunal de 3e classe de l'Union française de Vientiane.

M. Brusq, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel d'Hanoï, est nommé juge au tribunal de 3e classe de l'Union française de Paksé.

M. Le Thuy-Tuyet, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel d'Hanoï, est placé en position de service détaché auprès du gouvernement du Viet-Nam pour une période de cinq ans, à compter du 1er mars 1950. M. Le Thuy-Tuyet est nommé juge au tribunal de 3e classe mixte de Tourane, et est maintenu en détachement.

M. Larrive, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel d'Hanoï, est placé en position de détachement auprès du gouvernement du Viet-Nam pour une période de cinq ans, à compter du 1er mars 1950. M. Larrive est nommé juge au tribunal de 3e classe mixte de Nhatrang, et est maintenu en détachement.

M. de Crozet, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Saigon, est nommé juge au tribunal de 3e classe mixte de Nhatrang.

M. Ah-Soune, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel d'Hanoï, est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel mixte d'Hanoï

M. Moutarde, attaché de parquet, est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel mixte de Saigon.

M. Montagne (Pierre) est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel mixte de Saigon

M. Lautret, commis greffier des services judiciaires de l'Indochine, est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel mixte de Saigon.

M. Le Quang-Duc, attaché au parquet du procureur général près la cour d'appel de Saigon, est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel mixte de Saigon, et placé en position de service détaché près du gouvernement du Viet-Nam pour une période de cinq ans, à compter du 1er mars 1950.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer et le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 31 mai 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GEORGES BIDAULT.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du conseil supérieur de la magistrature,

RENÉ MAYER.

Le ministre d'Etat, ministre de la France d'outre-mer par intérim,

PIERRE-HENRI TEITGEN.

Décret du 31 mai 1950 portant nomination dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 31 mai 1950:

M. Brochet (René), juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Madagascar, est nommé, sur sa demande, juge suppléant au tribunal de Papeete (poste vacant).

M. Raoux (Jacques), juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de l'Afrique occidentale française, est nommé, sur sa demande, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Madagascar, en remplacement de M. Brochet, appelé à d'autres fonctions.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Embarquement à partir du 1er juillet 1950.

(Toutefois, les fonctionnaires qui devaient s'embarquer en juin et qui ont reçu des ordres à cet effet, rejoindront leur poste à la date primitivement fixée.)

Les personnels ci-après désignés seront, dès notification, soumis aux vaccinations réglementaires, s'il y a lieu.

Ils devront, s'ils le désirent, adresser au chef du service administrateur (Bordeaux ou Marseille) une demande d'autorisation d'emmener leur famille outre-mer, en indiquant la composition de cette dernière. Le chef du service statuera par délégation du ministre. Toutefois, en ce qui concerne l'Indochine, l'embarquement des familles reste subordonné à l'autorisation du haut commissaire en Indochine.

Les départs pourront avoir lieu par voie aérienne ou maritime; il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

Les embarquements par voie maritime auront lieu à la diligence des services de Bordeaux et de Marseille; les départs par voie aérienne, à la diligence de la direction du personnel de l'administration centrale (section de la relève).

Les demandes de sursis d'embarquement, appuyées de toutes pièces justificatives, seront à adresser au service administrateur compétent.

I. — ADMINISTRATEURS

Groupe des administrateurs de 1re classe.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Grivot (René).

Pour servir à Madagascar.

M. Levallois (Maurice).

Groupe des administrateurs de 2e et 3e classe.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Favre (Louis), Paillard (Henri), Arnaud d'Andilly (Michel).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

MM. Duchamp (André), de La Guéronnière (Bernard).

Pour servir à Madagascar.

M. Romani (Pierre).

Groupe des administrateurs adjoints de 1re classe.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Castelet (Paul).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Guillebert (Bernard).

Pour servir au Cameroun.

MM. Labadie (Georges), Warnod (Alain).

Pour servir à Madagascar.

MM. Gentil (Pierre), Delval (Raymond).

Groupe des administrateurs adjoints de 2e, 3e classe et élèves administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM Clauzel (Jean), Lindrec (Jean).

Pour servir à Madagascar.

M. Laurent (Jean).

Pour servir en Indochine.

M. Molinie (Jean-Pierre). — Rejoindra immédiatement.

II. — CADRE DES MAGISTRATS DE L'INDOCHINE

Néant.

III. — CADRE DES MAGISTRATS DES TERRITOIRES AUTRES QUE L'INDOCHINE

Néant.

IV. — GREFFIERS

Néant.

V. — TRANSMISSIONS COLONIALES

PERSONNEL SUPERIEUR

Groupe des receveurs supérieurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Bois (Joseph). — Volontaire, rejoindra immédiatement.

MM. Lasserre (Pierre), Dupuy (Jean).

PERSONNEL DE DIRECTION

Groupe des ingénieurs et ingénieurs adjoints (radio).

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Brassard (Paul).

PERSONNEL DE CONTROLE ET DE MAITRISE

Groupe des receveurs, contrôleurs principaux et contrôleurs (postes).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

MM. Mouzay (Pierre), Fafalovitch (Vladimir).

Pour servir au Cameroun.

M. Boube (Pierre). — Sous réserve de son aptitude physique à servir outre-mer.

Groupe des chefs et sous-chefs de poste, contrôleurs principaux et contrôleurs (centraux).

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Clovet (Henri).

Groupe des vérificateurs principaux et vérificateurs (installations).

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Quet (Robert). — Rejoindra immédiatement.

M. Viviant (Marc). — Rejoindra immédiatement.

Pour servir au Cameroun.

M. Appelshauser (Edmond). — Rejoindra immédiatement.
M. Badey (André). — Rejoindra immédiatement.
M. Aubin (Guy). — Rejoindra immédiatement.

VI. — **ADMINISTRATION GENERALE OUTRE-MER**

Groupe des chefs de bureau.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Meot (Jean), Janvier (Maurice), Poussy (Jean), Barrau (Fernand).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Pernet (François).

Pour servir au Cameroun.

M. Gentil (Robert).

Pour servir à la Côte française des Somalis.

M. Soubielle (René).

Groupe des sous-chefs de bureau et rédacteurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Poujol (Louis), Brule (Georges), Villacampa (René).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Leth (Louis).

Pour servir à Madagascar.

M. Boyer (Pierre).

VII. — **SECRETARIATS GENERAUX**

Néant.

VIII. — **BUREAUX DES SERVICES CIVILS DE L'INDOCHINE**

Néant.

IX. — **INSPECTION DU TRAVAIL**

Groupe des inspecteurs principaux.

Pour servir au Cameroun.

M. Mondet (Louis).

X. — **CHIFFRE**

Groupe des chiffreurs et chiffreurs stagiaires.

Pour servir en Afrique occidentale française.

Mlle Clody (Jacqueline). — Rejoindra immédiatement.
M. Legay (Léon). — Rejoindra immédiatement.
M. Alexandre (Henri). — Rejoindra immédiatement.
M. du Cheyron de Beaumont (Christian). — Rejoindra immédiatement.
M. Venturini (Maurice). — Rejoindra immédiatement.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Paul (Georges). — Rejoindra immédiatement.

XI. — **TRESORERIES**

Groupe des payeurs et commis principaux hors classe de 1re et 2e classe.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Beme (André).

Groupe des commis principaux de 3e, 4e classe et commis.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Eymard (René), Brisset (Jacques).

XII. — **INFIRMIERES ET SAGES-FEMMES**

Néant.

XIII. — **AGRICULTURE**

Corps des ingénieurs, ingénieurs adjoints et ingénieurs stagiaires.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Veber (Gérard). — Rejoindra immédiatement.
M. Proffit (Philippe).

Pour servir au Cameroun.

M. Robert (François).

XIV. — **ELEVAGE**

Néant.

XV. — **EAUX ET FORETS**

Groupe des inspecteurs principaux, inspecteurs et inspecteurs stagiaires.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Vernede (Henri). — Rejoindra immédiatement.

Pour servir à Madagascar.

M. Kiener (André).

XVI. — **CHASSES**

Néant.

XVII. — **GEOLOGIE**

Néant.

XVIII. — **PORTS ET RADES**

Néant.

XIX. — **TRAVAUX PUBLICS, MINES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES**

Groupe des ingénieurs en chef, ingénieurs principaux de classe exceptionnelle et ingénieurs principaux de 1re classe.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. du Rouchet (Jean). — Rejoindra immédiatement.

XX. — **METEOROLOGIE**

Néant.

XXI. — **CHEMINS DE FER DE LA FRANCE D'OUTRE-MER**

Néant.

Rectificatif au tour de service outre-mer du 1er mai 1950, paru au *Journal officiel* du 3 mai 1950, page 4850:

Secrétariats généraux.

GROUPE DES SOUS-CHEFS DE BUREAU ET RÉDACTEURS

Pour servir en Afrique occidentale française.

Rayer: « Boue (Sylvain) ».

Pour servir en Afrique équatoriale française.

Ajouter: « Boue (Sylvain) ».

Liste des sursis d'embarquement accordés aux fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Administrateurs.

GROUPE DES ADMINISTRATEURS ADJOINTS DE 1re CLASSE

M. Boyer (Robert), sursis d'un mois, à compter du 1er mai 1950, pour examen.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Création d'une commission interministérielle de normalisation du matériel médico-chirurgical et électro-chirurgical.

Le ministre de la défense nationale, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le ministre de la santé publique et de la population

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est créé une commission interministérielle de normalisation du matériel médico-chirurgical et électro-chirurgical.

Cette commission est chargée notamment d'unifier les exigences du cahier des charges dressé par les administrations hospitalières, métropolitaines, d'outre-mer, civiles et militaires,

Art. 2. — Font partie de cette commission, avec voix délibérative:
Deux représentants du ministre de la défense nationale.
Deux représentants du ministre de l'industrie et du commerce.
Deux représentants du ministre de la France d'outre-mer.
Un représentant du ministre du travail et de la sécurité sociale.
Un représentant du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre.
Deux représentants du ministre de la santé publique et de la population.
Un représentant de l'Association française de normalisation.
L'ingénieur en chef de l'administration générale de l'assistance publique de Paris.
Un représentant de la fédération hospitalière.
Deux représentants du groupement des fabricants d'instrumentation chirurgicale.
Un représentant de la chambre syndicale des fabricants d'appareillage de radiologie.
Un représentant de la confédération des syndicats médicaux français.
Un représentant de l'académie de médecine.
Un représentant de l'académie de chirurgie.
Un représentant des caisses de sécurité sociale désigné par le ministre du travail et de la sécurité sociale.

Art. 3. — A titre consultatif, peuvent être convoqués, à la discrétion du président, tous techniciens et représentants des syndicats de fabricants intéressés dont la présence pourrait être estimée utile.

Art. 4. — Le directeur des services de santé des armées au ministère de la défense nationale, le directeur général de la sécurité sociale au ministère du travail et de la sécurité sociale, le directeur des pensions et des services médicaux au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre et le chef du service central de la pharmacie au ministère de la santé publique et de la population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 mai 1950.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROGER GOUINGUENET.

Le ministre de la défense nationale,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ALAIN BARJOT.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HUGUES VINEL.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Création d'une section départementale de conciliation dans le département du Jura.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail;
Vu le décret n° 50-211 du 27 février 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 8 de la loi du 11 février 1950 relatif aux commissions nationale et régionale de conciliation,

Arrête:

Art. 1er. — Une section départementale de conciliation est créée dans le département du Jura. Elle a son siège à Lons-le-Saunier et sa compétence s'étend à l'ensemble de ce département.

Art. 2. — La section départementale de Lons-le-Saunier est présidée par l'inspecteur divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre de la troisième circonscription, en résidence à Dijon, ou son représentant.

Art. 3. — Délégation est donnée au préfet du Jura pour nommer les membres de la section départementale.
Les représentants des travailleurs seront nommés sur proposition des unions de syndicats du Jura affiliées à la confédération générale du travail, à la confédération générale du travail Force ouvrière et à la confédération française des travailleurs chrétiens. Lorsque le conflit examiné concernera la catégorie des cadres, un représentant de cette catégorie, désigné par l'organisation syndicale départementale relevant de la confédération générale des cadres, sera adjoint aux représentants des salariés.

Art. 4. — Le préfet du département du Jura et l'inspecteur divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre de la troisième circonscription sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 mai 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
GUY HOUIST.

Médaille d'honneur des syndicats professionnels.

Par arrêté du 26 mai 1950, la médaille d'honneur des syndicats professionnels est attribuée aux personnes ci-après désignées:

ALPES-MARITIMES

Médaille d'or.

M. Odet (Joseph), président de la chambre syndicale des horlogers, bijoutiers, joailliers, orfèvres de Nice et des Alpes-Maritimes, à Nice.

HAUTE-GARONNE

Médaille d'argent.

M. Serres (Edouard), secrétaire général du syndicat professionnel des voyageurs, représentants de commerce et d'industrie de Toulouse et du Sud-Ouest, à Toulouse.

INDRE-ET-LOIRE

Médaille de bronze.

M. Pivoin (Maurice), président d'honneur du syndicat des transports routiers d'Indre-et-Loire, à Tours.

LOIRE-INFERIEURE

Médaille d'argent.

M. Gaborit (Ludovic), président de la section Bretagne-Vendée du syndicat national des inspecteurs d'assurances, à Nantes.

SARTHE

Médaille d'or.

M. Dauly (Pierre), secrétaire général du syndicat des préparateurs en pharmacie de la Sarthe, au Mans.

BASSES-PYRENEES

Médaille d'or.

M. Habas (Lucien), secrétaire adjoint de l'union locale des syndicats de Pau et environs, à Pau.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du jeudi 1er juin 1950.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — I. Vote du projet de loi tendant à modifier l'article 134 du décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité dans les mines; II des propositions de loi. 1° de M. Meck et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les dispositions du décret du 27 novembre 1946 relatif aux retraites des ouvriers mineurs; 2° de M. Gabriel Roucaute et plusieurs de ses collègues tendant à augmenter de 25 p. 100 les retraites minières et toutes les prestations servies par la caisse autonome des mines et à porter aux deux tiers de la pension du mari la pension des veuves; 3° de M. Sion et plusieurs de ses collègues tendant à augmenter de 15 p. 100 les retraites minières et à porter aux deux tiers de la pension du mari la pension de la veuve. (Nos 9293-8067-8369-9092-9811-10011-10039. — M. Le Sciellour, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950. (Nos 8337-8126-9215-9521-9516-9727-9917-9948-10035-10045. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Intérieur (*suite*). — M. Truffaut, rapporteur.
Justice. — M. Paul Coste-Floret, rapporteur.

A quinze heures. — 2e Séance publique

1. — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950. (Nos 8337-8426 - 9215 - 9521 - 9546 - 9727 - 9917-9948-10035-10015. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Justice (*suite*). — M. Paul Coste-Floret, rapporteur.

2. — Discussion en deuxième lecture du projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (réparation des dommages de guerre). (Nos 9959-10128. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

A vingt et une heures. — 3e Séance publique

Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950. (Nos 8337-8426-9215-9521-9546-9727-9917-9948-10035-10015. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Radiodiffusion française. — M. Pflimlin, rapporteur.

Eventuellement: Travail et sécurité sociale. — M. Lecourt, rapporteur.

Séances du jeudi 1er juin 1950.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis M. Castera, jusques et y compris Mme Charbonnel.

Tribunes. — Depuis M. Asseray, jusques et y compris M. Barangé.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 1er juin 1950.

N° 8426 (articles de loi) (1). — Extrait du rapport général par M. Charles Barangé au nom de la commission des finances sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950:

Annexe n° 8: Etat A. — Finances et affaires économiques. — II. Affaires économiques. — Rapporteur spécial: M. Gilles Gozard.

Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (Finances et affaires économiques. — II. Affaires économiques).

N° 9881. — Rapport par M. Mauroux, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi relatif à la répartition de l'indemnité globale forfaitaire accordée par l'Etat polonais aux ressortissants français touchés par la loi polonaise du 3 janvier 1946 sur les nationalisations

N° 9929. — Rapport par M. Roques, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi tendant à la nullité de certains actes déclaratifs de propriété intervenus pendant l'occupation au profit d'étrangers.

N° 9962. — Proposition de loi de M. Eugène Rigal tendant à instituer, pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale, le scrutin de liste majoritaire à deux tours dans le cadre du département, avec maximum de six candidats par liste, détermination du nombre de sièges en fonction de la population, répartition proportionnelle des sièges en fonction des résultats du second tour si la majorité absolue n'est pas atteinte, panachage, vote obligatoire et interdiction de nouvelles candidatures après le premier tour (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 10002. — Proposition de loi de M. Fayet tendant à fixer les conditions particulières d'élection et de fonctionnement des conseils de prud'hommes en Algérie (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 10006. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux tendant à ouvrir un nouveau délai pour l'accomplissement des formalités permises par la loi n° 49-572 du 23 avril 1949 concernant les changements de prénom de l'adopté en cas d'adoption ou de légitimation adoptive (renvoyée à la commission de la justice).

N° 10007. — Proposition de loi de M. Marcel Noël tendant à classer dans la catégorie des agents logés par nécessité absolue de service le personnel des centres émetteurs de la radiodiffusion française (renvoyée à la commission de la presse).

N° 10008. — Proposition de loi de M. Yves Péron tendant à accorder l'amnistie de plein droit aux personnes communément appelées « squatteurs » et condamnées par les différents tribunaux pour occupation illégale de locaux (renvoyée à la commission de la justice).

N° 10015. — Proposition de loi de M. Mehaignerie tendant à modifier la loi du 31 décembre 1948 modifiant certaines dispositions du statut du fermage et du métayage (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 10050. — Rapport, par Mme Francine Lefebvre, au nom de la commission du travail, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à développer les centres de formation professionnelle accélérée, notamment par le maintien et le rétablissement de l'intégralité des crédits prévus au budget de 1950.

N° 10056. — Rapport par M. Mouton au nom de la commission des pensions sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures pour accélérer l'attribution de la carte du combattant aux combattants de la guerre 1939-1945.

N° 10057. — Rapport par M. Maurice Poirot au nom de la commission des pensions sur la proposition de loi tendant à fixer la pension des veuves de guerre à la moitié et la pension des ascendants à 33 p. 100 de la pension allouée à un invalide de 100 p. 100 d'invalidité (allocations comprises).

N° 10061. — Rapport par M. Gabriel Roucaute au nom de la commission de la production industrielle sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à appliquer l'article 12 du statut du mineur — décret n° 46-1433 du 14 juin 1946, relatif au statut du personnel des exploitations minières et assimilées — décret établi en conformité de la loi du 14 février 1946.

N° 10099. — Projet de loi sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques (renvoyé à la commission des affaires économiques).

N° 10100. — Projet de loi modifiant l'article 66 de la loi du 9 mars 1928 portant revision du code de justice militaire pour l'armée de terre et les articles 74 et 75 de la loi du 13 janvier 1938 portant revision du code de justice militaire pour l'armée de mer (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 10103. — Projet de loi étendant aux départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane française les dispositions de la loi du 2 octobre 1946, relative à la classification des aérodromes (renvoyé à la commission des moyens de communication).

N° 10104. — Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier les accords relatifs à la sécurité sociale intervenus le 7 janvier 1950 entre la France et les Pays-Bas (renvoyé à la commission du travail).

N° 10105. — Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier les quatre conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 10106. — Projet de loi modifiant l'article 5 du code d'instruction criminelle et l'article 133 du code pénal (renvoyé à la commission de la justice).

N° 10107. — Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention générale entre la France et le Royaume-Uni relative aux régimes de sécurité sociale applicables en France et en Irlande du Nord intervenue le 28 janvier 1950 (renvoyé à la commission du travail).

N° 10108. — Projet de loi validant et rendant applicables à l'Algérie les articles 8 et 9 de la loi du 27 novembre 1943 portant création d'un service de police technique (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 10126. — Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale n° 94 concernant les clauses de travail dans les contrats passés par une autorité publique adoptée par la conférence internationale du travail, dans sa 32e session tenue à Genève du 8 juin au 2 juillet 1949 (renvoyé à la commission du travail).

N° 10127. — Projet de loi autorisant la ratification du traité franco-néerlandais conclu à Paris le 2 juin 1948 (renvoyé à la commission du travail).

N 10128. — Rapport par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (réparation des dommages de guerre).

N° 10129 (1). — Résolution, adoptée par le Conseil de la République, tendant à demander à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, étendant le bénéfice de la sécurité sociale aux grands invalides de guerre, aux veuves de guerre et aux orphelins de guerre (renvoyée à la commission du travail).

N° 10132 (1). — Proposition de résolution de M. Reille-Soult tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence de 100 millions de francs destiné aux victimes des dégâts causés par la grêle dans les communes de Saint-Sulpice, Lugan, Garrigues, Girousseur, Saint-Aignan, Saint-Lieux, Parisot, Montans, Lavant, Saint-Jean-de-Rives, Ambres, Coufouleux, Peyroles, Cadalen, Aussac, Fénols, Técon, Roufiac, Carlus et le Sequestre (Tarn) (renvoyée à la commission des finances).

N° 10137. — Troisième lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des dépenses civiles d'investissement pour l'exercice 1950 (travaux neufs, subventions et participations en capital) (renvoyée à la commission des finances).

N° 10139 (1). — Proposition de résolution de M. Fabre tendant à inviter le Gouvernement à secourir d'urgence et à indemniser les victimes de l'orage de grêle qui s'est abattu dans le département de l'Aude le 23 mai 1950 (renvoyée à la commission des finances).

N° 10140. — Proposition de résolution de M. Peytel tendant à inviter le Gouvernement à associer la nation française aux cérémonies qui doivent commémorer, le 4 juin 1950, le dixième anniversaire des combats des Flandres qui trouvèrent leur héroïque épilogue dans la bataille de Dunkerque (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 10141 (1). — Proposition de résolution de M. Mitterrand tendant à inviter le Gouvernement à venir immédiatement en aide aux victimes de l'orage et de la grêle qui se sont abattus dans la région de Montsauche, Château-Chinon, Moulins-Engilbert, Decize, Pouilly-sur-Loire, etc., et dans la plupart des cantons du département de la Drôme (renvoyée à la commission des finances).

N° 10142. — Proposition de loi de M. Auguet tendant à interdire toute expulsion de concierge ou de gardien d'immeuble si, au préalable, il n'a pas été pourvu au relogement des intéressés (renvoyée à la commission de la justice).

N° 10143. — Proposition de loi de M. Auguet tendant à interdire l'expulsion de tout locataire ou de tout occupant si, au préalable, le locataire ou l'occupant n'a pas été pourvu d'un logement (renvoyée à la commission de la justice).

N° 10144 (1). — Proposition de résolution de Mme Nautré tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les victimes de l'orage de grêle qui a saccagé, le 21 mai 1950, de nombreuses communes du département de la Marne (renvoyée à la commission des finances).

N° 10145 (1). — Proposition de résolution de M. Moussu tendant à inviter le Gouvernement à prendre immédiatement des mesures en faveur des victimes des orages et des chutes de grêle qui viennent de ravager certaines communes de Touraine (renvoyée à la commission des finances).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Archidice, Becquet, Bergasse, Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Cartier (Marcel) (Drôme), Catrice, Chausson, Chaze, Mme Degrond, MM. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Duforest, Fabre, Genest, Greffier, Guérin (Maurice) (Rhône), Hugues (Joseph-André) (Seine), Juge, Jules-Julien (Rhône), Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Lavergne, Leenhardt (Francis), Mme Le Jeune (Hélène) (Côtes-du-Nord), MM. Lespès, Mauroux, Poimbœuf, Mme Poinso-Chapuis, MM. Serre, Taillade, Theetten.

Excusés. — MM. Bergeret, Chambeiron, Gazier, Pinay.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Aragon (d'), Aumeran, Bardoux (Jacques), Paul Bastid, Bétolaud, Billoux, Biscarlet, Edouard Bonnefous, Bonte (Florimond), Bouhey (Jean), Mme Madeleine Braun, MM. Cachin (Marcel), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Dhers, Fajon (Etienne), Fonlupt-Esperaber, Gouin (Félix), Jouve (Géraud), Lapie (Pierre-Olivier), Le Bail, Marin (Louis), Mayer (Daniel) (Seine), Moustier (de), Philip (André), Pourtalet, Rosenblatt, Scherer (Marc), Schumann (Maurice) (Nord), Teitgen (Henri) (Gironde), Vendroux, Viard.

Suppléants. — MM. d'Astier de La Vigerie (de M. de Chambrun), Meunier (de Mme Vaillant-Couturier), Gautier (de M. Fajon), Morand (de M. Arthaud).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Asseray, Boccagny, Bocquet, Cerclier, Charpentier, Farinez, Kauffmann, Lalle, Lamarque-Cando, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Laurens (Camille) (Cantal), Legendre, Lucas, Mabrut, Montagnier, Moussu, Perdon (Hilaire), Pirot, Pouyet, Prigent (Tanguy) (Finistère), Reille-Soult, Rincent, Rochet (Waldeck), Rollon, Ruffe, Sesmaisons (de), Temple, Terpend, Tricart, Vée.

Suppléants. — MM. Durroux (de M. Baurens), Dumet (de Mme Boutard), Goudoux (de Mme Marie Lambert), Coudray (de M. Orvoen), Gautier (de M. Paumier), Toublanc (de M. Sourbet), Savard (de M. Zunino).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Anxionnaz, Arnal, Bartolini, Bas, Bayrou, Billat, Bouret (Henri), Bruyneel, Cherrier, Christiaens, Dassonville, Forcinal, Froment, Girardot, Jeanmot, Joinville (Alfred Malleret), Labrosse, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Métayer, Michelet, Monteil (André) (Finistère), Montel (Pierre), Penoy, Tourné, Triboulet.

Excusés. — MM. Bouvier-O'Cottereau, Capdeville, Le Troquer.

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Bèche, Billères, Capitant (René), Cartier (Marcel) (Drôme), Cayol, Mme Charbonnel, M. Deixonne, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Dupuy (Marceau) (Gironde), Faraud, Farine (Philippe), Finet, Garaudy, Gau, Geoffre (de), Giovoni, Mmes Guérin (Lucie) (Seine-Inférieure), Hertzog-Cachin, Lempereur, MM. Masson (Albert) (Loire), Rincent, Mlle Rumeau, MM. Simonnet, Thamier, Viatte.

Excusé. — M. Binot.

Suppléant. — M. Guilbert (de Mlle Lamblin).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Barbier, Barrot, Bissol, Boulet (Paul), Bouxom, Catoire, Cayeux (Jean), Chassaing, Doutrellot, Dutard, Mme François, MM. Frédet (Maurice), Gallet, Guilbert, Mme Hertzog-Cachin, MM. Lacaze (Henri), Mazuez (Pierre-Fernand), Mora, Mme Poinso-Chapuis, MM. Regaudie, Roclore, Savard, Segelle, Vuillaume.

Excusé. — M. Cordonnier.

Suppléants. — M. Perdon (de Mme Douteau), M. Antonin Gros (de Mme Rabaté), M. Marcel Noël (de Mme Roca), M. Djemad (de Mme Vermeersch).

Commission des finances.

1re séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Abelin, Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Bourgès-Maunoury, Burlot, Charlot (Jean), Coste-Floret (Paul), Denais (Joseph), Dusseaulx, Gabelle, Gaillard, Guesdon, Jean-Moreau, Lamps, Laniel (Joseph), Meunier (Pierre), Mitterrand, Palewski, Petit (Guy), Pflimlin, Simonnet.

Excusés. — MM. J.-R. Guyon, Truffaut.

Suppléants. — M. Midol (de M. Duclos), M. Juglas (de M. Lecourt).

Assistait en outre à la séance. — M. J. Crouzier.

2e séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Charlot (Jean), Denis (Joseph), Dusseaulx, Gabelle, Gaillard, Gozard (Gilles), Guesdon, Guillant (André), Jean-Moreau, Lamps, Lecourt, Meunier (Pierre), Palewski, Petit (Guy), Pflimlin, Rigal (Eugène), Simonnet.

Suppléant. — M. Midol (de M. Jacques Duclos).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — Mlle Archimède, Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Berger, Bourbon, Charpin, Chaulard, Citerne, Courant, Defos du Rau, Dominjon, Garet, Mme Ginollin, MM. Gourdon, Grimaud, Lacaze (Henri), Minjoz, Montillot, Moro-Giafferri (de), Noguères, Palewski, Péron (Yves), Rollin (Louis), Roques, Mme Schell, MM. Sissoko (Fily-Dabo), Toujas, Valentino, Wasmer.

Excusé. — M. Viollette.

Suppléants. — MM. Mallez (de M. Chamant), Djemad (de Mme Claeys), René Schmitt (de M. Depreux), Coudray (de M. Gallet), Pierrard (de M. Kriegel-Valrimont), Perdon (de M. Marty), Midol (de M. Poumadère), Poirot (de M. Silvandre), Temple (de M. Tinaud).

Commission de la presse.

Séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Antier, Barel, Baylet, Bichet, Borra, Bouhey (Jean), Brusset (Max), Mme Degrond, MM. Desson, Félix, Galy-Gasparrou, Gosset, Hugonnier, Jouve (Gérard), Lefèvre-Pontalis, Mallez, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Noël (Marcel) (Aube), Noguères, Pierrard, Pourtier, Rivet, Schauffler (Charles), Thuillier, Verneyras, Wagner.

Suppléants. — MM. Desgouttes (de M. Godin), Delcos (de M. Chaban-Delmas), Mondon (de M. Terrenoire), Farine (de M. Barrot), Mitterrand (de M. Ben Tounes).

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Cartier (Marius) (Haute-Marne), Chaban-Delmas, Couston, Deixonne, Denis (André) (Dordogne), Mme Duvernois, MM. Farine (Philippe), Finet, Goudoux, Mme Guérin (Rose) (Seine), MM. Krieger (Alfred), Le Sciellour, Lespès, Loustau, Mallez, Maton, Mehaignerie, Michel, Peyrat, Peytel, Poulain, Ramadier, Roucaute (Gabriel) (Gard), Mme Schell, MM. Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Sion, Védrines.

Suppléants. — MM. Kuehn (de M. Furaud), Masson (de M. Camphin).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Antier, Arthaud, Cermolacce, Damas, Dufferre, Dumas (Joseph), Félix-Tchicaya, Hamani Diori, Jaquet, Juge, Juglas, Malbrant, Mamadou-Konaté, Monin, Tony Révillon, Solinhac, Temple.

Suppléants. — MM. Baylet (de M. Caillavet), Catoire (de M. Boganda), Darou (de M. Silvandre), Halbout (de M. Augarde), Emile-Louis Lambert (de M. Thibault), Le Sciellour (de M. André Noël), Mehaignerie (de M. Duveau), Nazi Boni (de M. Senghor), Noguères (de M. Lamine-Gueye), Roques (de M. Douala), Simonnet (de M. Villard), Sion (de M. Ninine), Theetten (de M. Castellani).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. André (Pierre), Besset, Boutavant, Delachenal, Duprat (Gérard), Duquesne, Fayet, Guérin (Maurice) (Rhône), Joubert, Mmes Lefebvre (Francine) (Seine), Lempereur, MM. Mazier, Meck, Moisan, Mme Nédelec, M. Patinaud, Mlle Prévert, MM. Renard, Sion, Viatte.

Suppléants. — Mlle Archimède (de Mme Darras), MM. Biscarlet (de M. Alfred Costes), Marcel Cartier (de M. Coffin), Mlle Dienesch (de M. Beugniez), MM. Jean Duclos (de M. Musmeaux), Dumet (de M. Gabriel Paul), Farine (de M. Bérenger), Guilbert (de M. Bonnet), Mehaignerie (de M. Bouxom), Poirot (de M. Augustin Laurent), Rosenblatt (de M. Croizat), Segelle (de M. Gazier), Touchard (de Mme Claeys), Valentino (de M. Ninine).

Commission chargée d'enquêter sur les incidents survenus en Côte d'Ivoire.

Séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Arthaud, Juglas, July, Lisette, Solinhac.

Commission de comptabilité.

Séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Aubry, Bour, Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Marin (Louis), André Mercier (Oise), Mme Peyroles, Mlle Prévert.

Excusés. — MM. Bouvier-O'Cottereau, Dravény, Dufour, Galy-Gasparrou.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le jeudi 1er juin 1950, à dix heures et à quinze heures trente:

A dix heures.

I. — Projet de loi n° 8337 et lettres rectificatives relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950. — Finances (*suite*): M. Gaillard, rapporteur.

A quinze heures trente.

II. — Projet de loi n° 8600 relatif au développement des dépenses civiles d'investissement pour l'exercice 1950 (travaux neufs, subventions et participations en capital):

France d'outre-mer. — M. Burlot, rapporteur.

Industrie et commerce. — M. Blocquaux, rapporteur.

III. — Eventuellement, 7e lettre rectificative n° 10015 au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950:

Education nationale: M. Simonnet, rapporteur.

Santé publique et population: M. Marc Dupuy, rapporteur.

IV. — Avis n° 10077 transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier divers articles de la loi du 20 juillet 1895 relatifs au placement des fonds des caisses d'épargne. — M. Gabelle, rapporteur.

V. — Rapport n° 9981 fait par M. Schaff, au nom de la commission de l'intérieur, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant l'ordonnance n° 45-2399 du 18 octobre 1945 relative aux frais de mission et aux indemnités de fonctions de maires et adjoints, modifiée en dernier lieu par la loi n° 48-1526 du 29 septembre 1948. — M. Truffaut, rapporteur pour avis.

VI. — Propositions de loi et de résolution concernant les secours à attribuer aux victimes des calamités agricoles en 1950:

NUMÉROS	AUTEURS	RÉGIONS SINISTRÉES
10079	MM. Depreux	Région parisienne.
10084	Thorez	Région parisienne.
10020	Peytel	Région parisienne.
10021	Thorez	Banlieue de Paris.
10022	Casanova	Pontault-Combault.
10024	G. Benoit	Seine-et-Oise.
10027	Bour	Seine et Seine-et-Oise.
10051	Minjoz	Doubs.
10052	Albert Rigal	Briare, Gien.
10053	Barthélémy	Doubs.
10054	Jean-Moreau	Yonne.
10067	Bruyneel	Loir-et-Cher.
10078	Liante	Aude.
10080	Mme Reyraud	La Réole (Gironde).
10081	MM. Robert Ballanger	Seine-et-Oise.
10082	Pirot	Chabris (Indre).
10083	Védrines	Doyet, Chambiet, Ygrande.
10086	Mmes Boutard	Indre-et-Loire.
10087	François	Pouilly-sur-Loire, Nevers.
10088	MM. Sion	Bruay-en-Artois.
10089	Deixonne	Tarn.
10114	Guille	Aude.
10118	Gozard	Allier.
10120	Thuillier	Aisne.
10121	Garaudy	Tarn.
10122	Gabelle	Loiret.

(Avec demande de discussion d'urgence.) — M. Truffaut, rapporteur.

VII. — Projet de loi n° 8815 portant aménagements fiscaux dans les départements d'outre-mer. — M. Charles Barangé, rapporteur général.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le vendredi 2 juin 1950, à quinze heures (local de la commission n° 211):

Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 10065) de M. Marius Cartier tendant à interdire tout licenciement de cheminots, tout démembrement de la Société nationale des chemins de fer français (suppression ou suspension de trafic, fermeture d'atelier) sans vote préalable du Parlement.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la marine marchande et des pêches le jeudi 1er juin 1950, à dix heures (local de la commission n° 220):

Exposé de M. Mitterrand sur le budget de la marine marchande.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la production industrielle le vendredi 2 juin 1950, à dix-sept heures (local de la commission n° 261):

Demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 10085) de M. Védrines tendant à surseoir à la fermeture des mines de Bert-Montcombroux (Allier) et à continuer les travaux de la centrale thermique

---

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions le vendredi 2 juin 1950, à dix heures (local de la commission n° 249):

Demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. Paul Boulet tendant à la revision des articles 3 et 6 de la Constitution en vue de soumettre le mode d'élection de l'Assemblée nationale au referendum.

Réunions de commissions du jeudi 1er juin 1950.

Commission de l'agriculture, à quatorze heures trente. — Local n° 232.

Commission des finances, à dix heures et à quinze heures trente. — Local de la commission.

Commission de la marine marchande et des pêches, à dix heures. — Local n° 220.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à quatorze heures. — Local n° 208.

Commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par M. le président du conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950, à quatorze heures trente. — Local n° 255.

Sous-commission de la commission de l'éducation nationale chargée d'étudier le problème scolaire dans les départements du Rhin et de la Moselle, à onze heures. — Local n° 262.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du jeudi 1er juin 1950.

A neuf heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (Prêts et garanties). (Nos 262, 326 et 372, année 1950. — M. Pellenc, rapporteur; et n° 347, année 1950. — Avis de la commission de la production industrielle. — M. Armengaud, rapporteur; et n° 361, année 1950. — Avis de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. — M. Chochoy, rapporteur; et n° [illegible], année 1950. — Avis de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie]. — M. Soldani, rapporteur; et n° 366, année 1950. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Georges Laffargue, rapporteur.)

2. — Décision sur la demande de discussion immédiate des propositions de résolution: 1° de Mme Devaud et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide à la commune d'Orly (Seine), sinistrée par la tornade du 20 mai 1950; 2° de M. Vanrullen et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour que le maximum soit fait en faveur des victimes des inondations du Pas-de-Calais, et plus spécialement du canton d'Houdain, qui ont eu à souffrir dans leur personne et dans leurs biens des ravages causés par cette calamité; 3° de M. Naveau et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux populations victimes des orages de grêle qui ont eu lieu le 23 mai dans le département du Nord. (Nos 341, 350, 351 et 364, année 1950. — M. Soldani, rapporteur.)

3. — Décision sur la demande de discussion immédiate du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la cession amiable à la Société d'exploitation industrielle et commerciale (S. E. I. C.) de l'immeuble domanial dénommé « Parc de la Bretonnière », situé à Saint-Germain-les-Arpajon (Seine-et-Oise). (Nos 169 et 373, année 1950. — M. Pierre Boudet, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, établissant le statut des déportés du travail. (Nos 340 et 378, année 1950. — M. Auberger, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à établir le statut du réfractaire. (Nos 339 et 379, année 1950. — M. Michel Yver, rapporteur.)

6. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête formulée par la commission de la production industrielle sur les recherches et l'exploitation du pétrole et du gaz naturel en France métropolitaine.

7. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant application de l'acte dit « loi n° 1073 du 31 décembre 1942 », relatif à la prophylaxie et à la lutte contre les maladies vénériennes aux Etablissements français de l'Océanie. (Nos 275 et 348, année 1950. — M. Coupigny, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 107 du livre Ier du code du travail. (Nos 181 et 358, année 1950. — M. François Ruin, rapporteur.)

9. — Discussion de la proposition de résolution de M. Cozzano, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi stipulant que tout fonctionnaire appartenant à un cadre relevant du ministère de la France d'outre-mer qui, en cours de carrière, est reconnu inapte à servir outre-mer, provisoirement ou définitivement, sans pouvoir prétendre à une pension d'ancienneté, sera détaché ou intégré dans un cadre métropolitain homologue. (Nos 251 et 303, année 1950. — M. Cozzano, rapporteur.)

10. — Discussion de la proposition de résolution de M. Loison tendant à inviter le Gouvernement à instituer l'assurance obligatoire par une majoration du prix de l'essence pour les véhicules à moteur en ce qui concerne les accidents causés à des tiers. (Nos 25 et 290, année 1950. — M. Hébert, rapporteur; et n° , année 1950. — Avis de la production industrielle. — M. Bousch, rapporteur.

11. — Discussion des propositions de résolution: 1° de M. Michel Debré relative à une politique du logement; 2° de MM. Brizard et Rochereau tendant à inviter le Gouvernement à réserver à la reconstruction et à la construction d'immeubles neufs une beaucoup plus large part des fonds provenant de l'aide Marshall. (Nos 820, année 1949, 191 et 273, année 1950. — Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, rapporteur.)

12. — Discussion des propositions de résolution: 1° de M. Michel Debré, tendant à interdire le scrutin public à la tribune pour le vote sur l'ensemble de projets et propositions de loi; 2° de M. Georges Pernot, tendant à compléter l'article 75 du règlement du Conseil de la République en ce qui concerne les demandes de scrutin public à la tribune sur l'ensemble d'un projet ou d'une proposition de loi; 3° de M. Marcilhacy, tendant à compléter l'article 75 du règlement du Conseil de la République en ce qui concerne les demandes de scrutin public à la tribune sur l'ensemble d'un projet ou d'une proposition de loi; 4° de MM. Jean Maroger et René Coty, tendant à compléter l'article 75 du règlement du Conseil de la République en ce qui concerne le scrutin public à la tribune. (Nos 60, 179, 189, 190, 239, et 299 année 1950. — M. Michel Debré, rapporteur.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

1er étage. — Depuis M. Cozzano, jusques et y compris M. Amadou Doucouré.

Tribunes. — Depuis M. Jean Doussot, jusques et y compris M. Gondjout.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 1er juin 1950.

N° 348. — Rapport de M. Coupigny sur le projet de loi relatif à la prophylaxie et à la lutte contre les maladies vénériennes aux établissements d'Océanie.

N° 357. — Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils (agriculture).

N° 367. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à imposer au même titre que les salariés les tisseurs à domicile.

N° 369. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, étendant le bénéfice de la sécurité sociale aux grands invalides de guerre.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Alric, Aubé (Robert), Barré (Henri), Boivin-Champeaux, Boulangé, Corniglion-Molinier (général), Gouyon (Jean de), Madelin (Michel), Pic, Roger, Rotinat, Roux (Emile).

Suppléant. — M. Dronne (de M. Kalb).

Commission de l'éducation nationale, des beaux arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Bertaud, Bordeneuve, Canivez, Héline, Lafforgue (Louis), Lamousse, Lassagne, Lelant, Maire (Georges), Maurice (Georges), Morel (Charles), Patient, Pujol, Mme Vialle (Jane).

Délégué. — M. Vourc'h (par M. Chapalain).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — Mme Brossolette (Gilberte-Pierre), MM. Dubois (René-Emile), Lafay (Bernard), Molle (Marcel), Paget (Alfred), Réveillaud, Robert (Paul), Roux (Emile), Varlot, Vitter (Pierre), Vourc'h.

Excusé. — M. Bordeneuve.

Commission des finances.

1re séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Alric, Auberger, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Chapalain, Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Demusois, Diethelm (André), Duchet (Roger), Fléchet, Grenier (Jean-Marie), Lamarque (Albert), Maroger (Jean), Marrane, Minvielle, Montalembert (de), Pellenc, Peschaud, Roubert (Alex), Saller, Sclafer, Walker (Maurice).

Suppléants. — MM. Aubé (de M. Litaise), Aubert (de M. Pauly), Clavier (de M. Masteau), Le Guyon (de M. Avinin).

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Rochereau (au titre de la commission des affaires économiques), de Villoutreys (au titre de la commission de la production industrielle).

2e séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Alric, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Chapalain, Demusois, Diethelm (André), Fléchet, Litaise, Jacques Masteau, Pellenc, Peschaud, Roubert (Alex), Walker (Maurice).

Suppléant. — M. Le Guyon (de M. Avinin).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Rochereau (au titre de la commission des affaires économiques).

Commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression).

1re séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — M. Auberger, Mme Cardot (Marie-Hélène), MM. Fournier (Bénigne), Gadoin, Glauque, Héline, Jézéquel, Montullé (Laillet de), Pontbriand (de), Radius, Mme Roche (Marie), M. Yver (Michel).

Excusé. — M. Chalamon.

2e séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — M. Auberger, Mme Cardot (Marie-Hélène), MM. Gadoin, Glauque, Montullé (Laillet de), Radius, Yver (Michel).

Excusé. — M. Chalamon.

Commission du ravitaillement et des boissons.

Séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Barret (Charles), Bène (Jean), Bernard (Georges), Bouquerel, Breton, Brousse (Martial), Claparède, Cordier (Henri), Montullé (Laillet de).

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le jeudi 1er juin 1950, à quatorze heures trente (local de la commission):

Etude du projet de loi établissant le statut des déportés du travail (n° 310, année 1950).

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 1er juin 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la proposition de M. Catrice et des membres du mouvement républicain populaire, tendant à demander au Gouvernement de la République française: *a*) de ratifier au nom de l'Union française, après accord avec les Etats associés et protégés, la convention internationale sur le génocide; *b*) d'intervenir auprès de l'O.N.U. pour que soit élaboré un texte complémentaire sur le génocide culturel. (Nos 291, année 1949 et 75, année 1950. — M. Le Brun-Kéris, rapporteur. — N° 80, année 1950. — Avis de la commission des affaires culturelles. — M. Jousselin, rapporteur.)

2. — Discussion d'urgence de la proposition de M. Georges Riond et des membres du groupe union-métropole-outre-mer (indépendants) tendant à inviter le Gouvernement à définir sans plus tarder le statut des administrateurs de la France d'outre-mer. (Nos 105 et 125, année 1950. — M. Antonini, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de MM. Le Brun-Kéris, Cazelles, Roulleaux-Dugage, Montrat, tendant à inviter le Gouvernement à assurer la conservation des ruines de Tipasa (Algérie) et à en faciliter la visite. (Nos 208, année 1949 et 95, année 1950. — M. Bégarra, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Lassalle-Séré, sénateur, relative à la réglementation de l'importation, fabrication, détention, mise en circulation en vue de la vente, mise en vente ou cession gratuite des boissons alcooliques dans les établissements français d'Océanie. (Nos 30 et 117, année 1950. — M. Borrey, rapporteur. — Avis de la commission des affaires économiques. — M. Vignes, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, étendant aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer les dispositions de la loi du 2 octobre 1946 relative à la classification des aérodromes. (Nos 67 et 126, année 1950. — M. Georget, rapporteur, et 127, année 1950. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. le général Plagne, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 1er juin 1950.

N° 113. — Avis par M. Lhuillier, au nom de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, sur la proposition (n° 288, année 1949) de M. Catrice, tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes les mesures utiles pour que les pays et territoires de l'Union française soient représentés à l'exposition internationale textile de Lille en 1951.

N° 122 (1). — Rapport par M. Rosenfeld, au nom de la commission d'instruction, sur la demande en autorisation de poursuites (n° 61, année 1950) contre un membre de l'Assemblée de l'Union française.

N° 125 (2). — Rapport par M. Antonini, au nom de la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales, sur la proposition (n° 105, année 1950) de M. Riond, avec demande de discussion d'urgence, tendant à inviter le Gouvernement à définir sans plus tarder le statut des administrateurs de la France d'outre-mer.

N° 126 (2). — Rapport par M. Georget, au nom de la commission du plan, de l'équipement et des communications, sur la demande d'avis (n° 67, année 1950) de M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, étendant aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer les dispositions de la loi du 2 octobre 1946 relative à la classification des aérodromes.

N° 127 (2). — Avis par M. le général Plagne, au nom de la commission de la défense de l'Union française, sur la demande d'avis (n° 67, année 1950) de M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, étendant aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer les dispositions de la loi du 2 octobre 1946 relative à la classification des aérodromes.

NOTA. — (1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les conseillers et des services de l'Assemblée de l'Union française.

(2) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 31 mai 1950.

Commission des affaires sociales.

Séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Alard, Bégarra, Borrey, Mme Caffot, MM. Catrice (Paul), Chekkal Daho, Coulibaly (Mamadou), Donnat, Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Pialoux, Scelles, Touré, Voca.

Excusés. — MM. Boiteau, Daber, Fouart, Gervain, Lapart, Perier, Schleiter, Soppo Priso, Thomas, Vanier, Mme Verger (Marianne).

Suppléants. — MM. Alard (de Mme Bertrand), Bégarra (de M. Bidet), Borrey (de M. Zinsou), Catrice (de M. Le Guenedal), Coulibaly (de M. Diarra Tiémoko).

Commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Abdesselam, Antonini, Boisdon, Bour (Alfred), Bourgarel, Chekkal Daho, Ibrahim, Jousselin, Junillon, Lombardo, Michard-Pellissier, Pialoux, Piéri, Simon (Paul), Touré, Chassiot.

Excusés. — MM. Arnault, Boluix-Basset, Giard, Morel, Nignan, Polycarpe, Sousatte, Thon Ouk.

Suppléants. — MM. Lombardo (de M. Guy de Boysson), Lechani (de M. Ebédé), Chassiot (de Mlle Lafon), Simon (de M. Motais de Narbonne), Jousselin (de M. Randrelsa), Michard-Pellissier (de M. Omer Sarraut).

Commission de politique générale.

Séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Alduy, André (Max), Barbé, Coubèche (Saïd-Ali), Gentet, Juge, Laurent-Eynac, Lechani, Mme Lefaucheux, MM. Lhuillier, Longuet, Nguyen Huy Lai, Sarraut (Albert), Soppo Priso, Souvannavong Ourot, Tran Van Kha, Ya Doumbia.

Absents. — MM. d'Arboussier, Boussenot, Corval, Darlan, Lapart, Mitterrand, Télau.

Excusé. — M. Laurin.

Suppléants. — MM. Momo Touré (de M. Conombo), Gentet (de M. Roulleaux-Dugage), Lechani (de M. Coquart), Leclerc (de M. Feix), Berteau (de M. Lozeray).

Commission des relations extérieures.

Séance du mercredi 31 mai 1950.

Présents. — MM. Barbé, Bidet, Charnay, Le Brun Kéris, Mme Lefaucheux, MM. Moullec (Contre-amiral), Nguyen Van Ty, Pann Yung, de Péretti, Ramanpy, Sopo Priso, Souvannavong Ourot, Vignes.

Absents. — MM. d'Arboussier, Léon (Robert), Michard-Pellissier, Oudard, Omer Sarraut, Savi de Tové, Saï Ali Coubèche, de Boysson.

Excusés. — MM. Naroun, Riond (Georges).

Suppléants. — MM. Lechani (de M. Boulbien), Bidet (de M. Rosenfeld), Paul Catrice (de M. Esnault), Bun Kinh (de M. Ton That Can), Alduy (de M. Dumas), Barbé (de Mlle Aulissier), Moullec (de M. Laulissier).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Jousselin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

Convocations de commissions.

L'intercommission chargée des questions foncières et domaniales se réunira le jeudi 1er juin 1950, à quatorze heures trente (local n° 120):

I. — Constitution du bureau définitif: présidents, vice-présidents, secrétaire, rapporteur général.

II. — Adoption d'une méthode de travail.

La commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales se réunira le vendredi 2 juin 1950, à quinze heures, 27, rue du Mont-Thabor, Paris:

I. — Nomination d'un rapporteur pour avis sur la demande d'avis (n° 53, année 1950) concernant un projet de décret tendant à modifier et à compléter le décret du 18 mars 1910 sur le régime forestier de la Nouvelle-Calédonie.

II. — Poursuite de l'examen du rapport de M. Boisdon sur la demande d'avis (n° 4, année 1950) concernant un projet de loi relatif à l'accession de certains citoyens français à statut civil particulier au statut civil de droit commun.

La commission d'instruction se réunira le mardi 6 juin 1950, à quatorze heures (local n° 217):

I. — Examen d'une demande en autorisation de poursuites (n° 252, année 1949) contre M. d'Arboussier. — Nomination d'un rapporteur.

II. — Audition de Mlle Aulissier sur une demande en autorisation de poursuites (n° 107, année 1950) dont elle fait l'objet. — Nomination d'un rapporteur.

Commission des affaires économiques.

Réunion du mardi 30 mai 1950.

Faute de quorum, les votes pour les questions inscrites à l'ordre du jour ont été reportés d'une heure, en vertu de l'article 38 du règlement.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Avis de concours en vue de la nomination d'un architecte départemental à la Martinique.

Un concours sur titres aura lieu le 12 juillet 1950, à la préfecture de la Martinique en vue de la nomination d'un architecte départemental.

Les candidatures seront reçues du 1er au 10 juin 1950.

Pourront prendre part au concours tous les architectes de nationalité française nantis d'un diplôme d'Etat, inscrits au tableau de l'ordre des architectes, âgés de plus de trente ans et de moins de quarante-cinq ans, et portés sur la liste des candidats arrêtée par le préfet.

Les demandes devront être accompagnées des pièces suivantes:

1° Extrait d'acte de naissance;
2° Certificat de bonne vie et mœurs;
3° Extrait du casier judiciaire;
4° Pièce authentique constatant que le candidat a satisfait aux obligations du service militaire;
5° Certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité le rendant impropre à un service actif;
6° Certificat attestant que le candidat fait partie de l'ordre des architectes suivant les conditions fixées par la loi réglementant la profession d'architecte;
7° Diplômes des titres universitaires dont le candidat serait titulaire;
8° Notice indiquant les principaux travaux dirigés et les récompenses obtenues;
9° Tous projets, dessins ou autres documents de nature à établir la capacité du candidat;
10° Tous documents, notes d'examen et concours, valeur obtenue à l'école ou prix des différents concours, certificats des professeurs ou d'administration permettant de juger la valeur du candidat;
11° Engagement écrit du candidat de se soumettre à toutes les clauses et conditions du statut.

Les candidats qui ne pourraient fournir dans le délai prescrit un dossier complet auraient la possibilité de remplacer provisoirement les pièces manquantes par une attestation sur l'honneur.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	30 mai — Cours relevés après Bourse	DEVISES	31 mai 1950 — Cours relevé avant Bourse	31 mai 1950 — Cours coté en Bourse
349 90	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 90 .....
699 ..	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 50 .....
1206 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1206 50 .....
8140 ..	8140 ..	Suisse (100 francs)....	.... ..	8137 50 .....
163 90	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	163 10 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

LA NATIONALE

Compagnie anonyme d'assurances contre l'incendie et les explosions.

Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉ

SIÈGE SOCIAL: 17, RUE LAFFITTE, PARIS (9e)

Registre du commerce: Seine n° 224639 B.

Le 2 mai 1950, au siège social de la compagnie, il a été procédé, en conformité des dispositions de la loi du 25 avril 1946 et de l'arrêté du 4 juin 1947, au tirage de la quatrième série de parts bénéficiaires appelées au remboursement.

Les 821 coupures de cinq parts bénéficiaires portant les numéros 40030 à 40850, sorties à ce tirage, seront remboursables par les soins de la compagnie.

Restent à rembourser, sorties aux tirages précédents, les coupures de cinq parts: nos 201 à 214, 266 à 277, 280, 281, 350 à 358, 368 à 377, 450, 461, 462, 494 à 496, 573 à 576, 581 à 583, 620, 642 et 900.

Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 776.142.000 F

SIÈGE SOCIAL: A SAINT-CHAMOND (LOIRE)

Registre du commerce: Saint-Etienne n° 2699; Paris 83957.

Obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1942).

Huitième amortissement du 15 juillet 1950.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 de 5.000 F 1942, la Compagnie des forges et aciéries de la marine et d'Homécourt a racheté sur le marché la quantité d'obligations nécessaire à l'amortissement du 15 juillet 1950.

En conséquence, le tirage prévu avant le 16 juin n'aura pas lieu.

Numéros des obligations amorties antérieurement et restant à rembourser.

81 à 100 — 5.841 à 5.860 (année de remboursemnet: 1945).

SOCIETE " C. A. L. O. R. "

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 72 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: PLACE DE MONPLAISIR, LYON

Registre du commerce: Lyon B 1663.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 2.500 obligations 4 1/4 0/0 1941 de 2.000 F, la Société Calor a épuisé, par rachats en Bourse de 151 obligations, l'annuité prévue pour l'amortissement de l'emprunt au 1er juin 1950.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'effectuer de tirage au sort pour ledit amortissement.

Obligations amorties antérieurement et non remboursées.

446 et 447 (46) — 661 à 665 (45) — 1.456 à 1.458 (46) — 1.796 (46)

NOTA. — Les chiffres entre parenthèses en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

ATELIERS DE MECANIQUE DU CENTRE

CAPITAL SOCIAL: 15 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 9, RUE AGRIPPA-D'AUBIGNÉ, CLERMONT-FERRAND

R. C.: Clermont-Ferrand 14591.

Liste des obligations 4 1/2 0/0 1946 de 5.000 F amorties par voie de tirage le 29 avril 1950 et remboursables le 1er juin 1950.

Le tableau d'amortissement imprimé au dos des titres prévoyait pour le 1er juin 1950 l'amortissement de 56 titres. La société, ayant usé de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations, a racheté en Bourse 13 obligations sur l'annuité. Il n'a donc été tiré au sort que 43 titres:

1.159 à 1.201

Numéros des titres non remboursés.

Tirage du 26 avril 1948.

1.249 à 1.251 — 1.262 — 1.266 et 1.267 — 1.823 à 1.299

Tirage du 20 avril 1949.

2.321 à 2.332 — 2.364 à 2.366 — 2.371 à 2.375

Gérances, Entreprises et Exploitations

Ex-Société générale d'énergie électrique.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 61.562.500 F

SIÈGE SOCIAL: 2, RUE HENRI-ROCHEFORT, PARIS (17e)

R. C.: Seine n° 103143.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 5.600 obligations 4 0/0 1942 de 5.000 F, la Société de gérances, entreprises et exploitations a racheté le nombre d'obligations prévu pour l'amortissement de l'emprunt au 5 juillet 1950.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'effectuer de tirage au sort pour ledit amortissement.

Liste des obligations amorties au tirage de 1945 et non remboursées.

3.173 à 3.175

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, A PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1942

DE

L'Electricité de Marseille.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1942) de la société L'Electricité de Marseille, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril et décret d'application du 21 mai 1946) sont informés qu'il a été usé de la faculté réservée lors de l'émission de procéder, par voie de rachats, en Bourse, à l'amortissement au 1er juin 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des obligations restant à rembourser sur tirage de 1945.

3.042 3.043 14.689

ETABLISSEMENTS JACOB HOLTZER

FORGES ET ACIERIES D'UNIEUX (LOIRE)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 77, RUE LA BOÉTIE, PARIS (8e)

Registre du commerce : Paris 212606 B.

EMPRUNT DE 1930

20.000 *obligations de* 1.000 *F* 5 0/0.

Liste des 377 obligations (690-313 rachetées en Bourse) 5 0/0 1930 sorties au tirage d'amortissement du 8 mai 1950, remboursables au pair de 1.000 F à partir du 15 juillet 1950, coupons nos 39 et 40 détachés, le coupon n° 40 étant payable depuis le 15 janvier 1950 aux caisses :

Du Crédit lyonnais ;
De la Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel ;
De la Société générale.

NOTA. — L'intérêt cesse du jour où l'obligation est remboursable.

6	44 N	66	120	162	185 N	264 N
306	314 N	374 N	552	619	694	833
946	1.041	1.063	1.066	1.094	1.246	1.364
1.407	1.504	1.524	1.563	1.568	1.575	1.662
1.663	1.685	1.691	2.034	2.141	2.151	2.187
2.262	2.291	2.353	2.360	2.401	2.462	2.592
2.642	2.656	2.670	2.718	2.867	2.966	3.016
3.023	3.082	3.205	3.222	3.244	3.276	3.316
3.320	3.321	3.371	3.398	3.432	3.469	3.496
3.590	3.614	3.862	3.864	3.890	3.914	4.012
4.108	4.125	4.201 N	4.250	4.256	4.313	4.447
4.448	4.498	4.505	4.517	4.565	4.613	4.900
4.940	5.001	5.009	5.044	5.077	5.131	5.133
5.175	5.193	5.299	5.345	5.365	5.367	5.418
5.430	5.469	5.542	5.595	5.620	5.655	5.666
5.692	5.763	5.883	5.942	5.947	5.968	5.996
6.038	6.130	6.164	6.170	6.200	6.254	6.331
6.347	6.348	6.370	6.428	6.456	6.616	6.633
6.671	6.685	6.761	6.816	6.822	6.837	6.958
6.968	7.050	7.051	7.078	7.090	7.096	7.268
7.271	7.300	7.314	7.352	7.596	7.634	7.690
7.704	7.723	7.735	7.748	7.774	7.783	7.888
7.893	7.940	7.956	7.962	8.023	8.054	8.120
8.123	8.125	8.131	8.234	8.236	8.262	8.297
8.331	8.393	8.418	8.535	8.569	8.572	8.598
8.656	8.973	9.013	9.044	9.130	9.159	9.166
9.290	9.315	9.331	9.353	9.364	9.415	9.553
9.606	9.740	9.845	9.866	9.913	9.930	9.933
9.962	9.984	10.114	10.119	10.213	10.284	10.330
10.350	10.428	10.520	10.581	10.640	10.701	10.996
11.056	11.077	11.089	11.106	11.187	11.227	11.260 N
11.308	11.315	11.426	11.468	11.470	11.476	11.530
11.580	11.646	11.804	11.883	11.937	12.034	12.167
12.195	12.266	12.273	12.300	12.372	12.464	12.478
12.540	12.573	12.610	12.709	12.727	12.774	12.834
12.881	12.890	12.931	13.031	13.054	13.067	13.075
13.165	13.167	13.263	13.268	13.284	13.301	13.328
13.331	13.403	13.443	13.459	13.503	13.527	13.558
13.612	13.699	13.727	13.752	13.787	13.941	14.052
14.058	14.088	14.173	14.237	14.249	14.267	14.295
14.417	14.774	14.786	14.794	14.805	14.936	14.986
14.988	15.401	15.345	15.353	15.400	15.455	15.487
15.551	15.569	15.626	15.633	15.640	15.650	15.706
15.712	15.723	15.729	15.737	15.739	15.772	15.811
15.813	15.834	15.898	15.901	15.939	15.952	16.031
16.135	16.168	16.189	16.200	16.208	16.215	16.246
16.258	16.281	16.338	16.363	16.369	16.393	16.436
16.478	16.499	16.500	16.524	16.746	16.951	17.086
17.090	17.108	17.112	17.165	17.221	17.228	17.413
17.417	17.480	17.521	17.604	17.630	17.706	17.733
17.742	17.780	17.905	17.909	17.928	17.929	17.951
17.974	18.074	18.081	18.084	18.094	18.145	18.372
18.400	18.502	18.599	18.888	19.261	19.290	19.498
19.547	19.614	19.681	19.761	19.894	19.911	

Obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

Tirage du 13 mai 1942.

433 N 440 4.599 4.622 4.646 4.664 4.690 9.527 14.241 14.250

Tirage du 7 mai 1943.

614 N 754 3.000 4.615 4.642 4.705 4.709 7.213 9.607 11.302 16.654 17.914 17.916

Tirage du 8 mai 1944.

284 N 412 N 442 N 2.576 4.629 4.652 4.691 11.769 13.281 15.418 18.202

Tirage du 8 mai 1945.

275 N	283 N	424 N	425 N	2.237	4.608	4.710
4.714	4.753	4.805	7.920	7.921	9.268	9.605
13.021	14.731	15.415	15.312	17.751	17.918	

Tirage du 6 mai 1946.

242	404 N	416 N	447 N	1.863	2.042	2.158
2.653	3.318	3.732	3.794	3.821	4.046 N	4.094
4.331	4.600	4.602	4.604	4.673	4.682	4.688
4.740	4.791	4.963	5.189	5.532	5.546	5.789
6.472	7.837	9.271	10.590	11.773	12.443	14.364
15.230	15.392	15.549	15.652	15.653	16.396	17.399
17.509	18.585	18.919				

Tirage du 7 mai 1947.

47 N	129 N	261 N	265 N	446 N	450 N	585 N
594 N	595 N	597 N	862	971	1.185	1.962
2.233	2.502	2.583	2.730	2.768	3.429	3.792
3.800	4.137	4.248	4.609	4.618	4.624	4.658
4.660	4.689	4.703	4.849	4.857	5.524	5.540
5.722	6.404	6.901	7.947	8.202	8.206	8.758
9.372	9.401	10.939	10.983	11.110	11.979	12.002
14.244	14.362	14.542	14.637	14.664	15.113	15.313
15.395	15.542	15.870	16.358	16.682	17.756	18.308
18.486	18.574	18.586	19.535	19.960		

Tirage du 7 mai 1948.

198 N	249 N	269 N	302	320 N	337	347 N
354 N	359 N	360 N	368 N	376 N	388 N	454 N
509 N	542 N	546 N	577 N	742	861	978
1.130	1.158	1.204	1.213	1.320	1.342	1.493
1.525	2.186	2.311	2.493	2.508	2.516	2.542
2.557	2.577	2.654	2.691	2.810	2.821	2.878
2.931	3.001	3.213	3.252	3.263	3.314	3.412
3.702	3.853	3.872	4.060	4.140	4.282	4.581
4.672	4.715	4.814	4.820	4.848	4.868	5.176
5.429	5.442	5.486	5.535	5.598	5.599	5.672
5.710	5.801	5.856	5.862	5.924	5.932	5.943
5.966	6.384	6.400	6.412 N	7.184	7.204 N	7.274
7.427	7.686	7.826	7.851	8.194	8.252	8.326
8.333	8.661	9.114	9.158	9.270	9.272	9.284
9.328	9.438	9.462	9.526	9.677	9.764	10.043
10.194	10.560	10.583	10.822 N	10.920	10.932	11.065
11.266	11.321	11.384	11.969	12.353	12.401	12.505
12.627	12.724	12.726	12.771	12.877	12.906	12.953
13.074	13.175	13.202	13.272 N	13.291	13.421	13.471
13.532	13.557	13.614	13.788	14.001	14.178	14.225
14.240	14.439	14.457	14.458	14.626	14.738	14.746 N
14.803	14.892	14.958	15.167	15.404	15.585	15.643 N
15.894	16.255	16.608	16.662	17.097	17.168	17.176 N
17.285	17.778	17.849	18.076	18.307	18.382	18.435
18.487	18.581	18.584	18.676	18.946	19.013	19.260
19.485	19.501	19.722	19.729			

Tirage du 7 mai 1949.

54 N	121 N	213 N	333	411 N	453 N	486 N
537 N	601 N	613 N	643	747	747	880
881	894	1.053	1.136	1.226	1.362	1.393
1.587	1.712	1.806	1.903	1.938	2.204	2.223
2.282	2.668	2.683	2.709	2.729	2.754	2.784
2.785	2.788	2.870	2.880 N	2.908	2.977	3.076
3.092	3.107	3.146	3.261	3.348	3.368	3.489
3.767	4.187	4.304	4.318	4.754	4.836	4.884
4.966	5.256	5.437	5.475	5.733	5.762	5.804
5.910	5.945	6.051	6.123	6.127	6.551	6.564
6.566	6.582	6.599	6.678	6.708	7.072	7.163
7.345	7.362	7.384	7.415	7.523	7.607	7.626
7.736	7.829	7.868	7.885	7.899	8.115	8.289
8.388	8.391	8.415	8.457	8.475	8.676	8.742
8.863	8.979	8.991	9.115	9.207	9.240	9.380
9.523	9.525	9.780	9.960	10.065	10.133	10.137
10.174	10.328	10.620	10 629	10.950	11.002	11.094
11.121	11.166	11.174	11.219	11 393	11.447	11.493
11.494	11.672	11.711	11.877	11.899	11.905	11.906
11.913	12.054	12.139	12.168	12.172	12.217	12.260
12.335	12.466	12.581	12.960	13.035	13.062	13.063
13.191 N	13.205	13.209	13.407	13.563	13.620	13.702
13.728	13.828	13.905	13.969	14.011	14.226	14.432
14.515	14.547	14.605	14.654	14.736	14.908	14.955
15.332	15.349	15.414	15.462	15.514	15.588	15.693
15.741	15.742	15.779	15.955	16.108	16.110	16.141
16.155	16.163	16.223	16.256	16.303	16.370	16.394
16.491	16.630	16.643	16.667	16.671	16.691	16.744
16.771	17.091	17.098	17.215	17.488	17.508	17.527
17.540	17.559	17.660	17.773	17.878	17.880	17.899
17.958	17.991	18.445	18.508	18.536	18.573	18.641
18.643	18.671	18.685	18.727	18.753	19.113	19.139
19.351	19.391	19.424	19.487	19.760	19.783	19.891

Société Métallurgique de Senelle-Maubeuge

50, RUE LA BOÉTIE, A PARIS

R. C. : Seine n° 282985 B.

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée au moment de l'émission, la Société métallurgique de Senelle-Maubeuge a procédé par voie de rachats en Bourse pour un nombre de 310 obligations 4 0/0 1944, chiffre prévu au tableau d'amortissement pour le 25 mai 1950.

L'obligation n° 7983 reste à rembourser sur le tirage de mai 1945.

Les amortissements de 1946 à 1949 ont été réalisés par rachats en Bourse.

Compagnie des Chemins de Fer à Voie Etroite

de Saint-Etienne, Firminy, Rive-de-Gier et extensions.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 20, RUE D'ATHÈNES, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 98298.

Liste des 598 obligations sorties au tirage du 4 mai 1950 et remboursables à partir du 1er juin 1950, coupons nos 89 et suivants attachés, à raison de: 1° pour les numéros compris entre **1** à **9.000: 497 F**; 2° pour les numéros compris entre **9.001** à **15.000: 494 F.**

5	13	179	186	347	7.769	7.805	7.807	7.809	7.814
355	368	382	384	418	7.844	7.869	7.871	7.894	7.953
462	468	473	479	491	7.984	8.015	8.022	8.031	8.034
555	560	696	707	767	8.039	8.053	8.075	8.077	8.124
807	827	828	842	907	8.128	8.183	8.230	8.261	8.288
921	929	951	1.003	1.014	8.328	8.370	8.373	8.380	8.388
1.020	1.035	1.073	1.087	1.139	8.398	8.446	8.479	8.509	8.538
1.155	1.171	1.183	1.190	1.211	8.548	8.606	8.650	8.650	8.718
1.241	1.271	1.322	1.380	1.400	8.722	8.724	8.727	8.741	8.745
1.405	1.416	1.453	1.457	1.471	8.779	8.805	8.807	8.843	8.860
1.480	1.483	1.484	1.487	1.546	8.868	8.926	8.944	8.957	9.011
1.616	1.657	1.664	1.670	1.757	9.063	9.074	9.079	9.084	9.097
1.772	1.854	1.857	1.865	1.956	9.118	9.135	9.172	9.197	9.205
2.031	2.037	2.056	2.071	2.074	9.227	9.236	9.240	9.252	9.362
2.075	2.087	2.088	2.098	2.103	9.395	9.425	9.444	9.448	9.453
2.136	2.141	2.198	2.219	2.235	9.472	9.477	9.583	9.632	9.672
2.237	2.247	2.256	2.264	2.273	9.707	9.734	9.759	9.765	9.778
2.305	2.319	2.320	2.332	2.373	9.799	9.832	9.839	9.935	10.032
2.393	2.423	2.520	2.538	2.563	10.003	10.075	10.095	10.113	10.150
2.596	2.645	2.654	2.699	2.708	10.154	10.183	10.200	10.211	10.213
2.747	2.762	2.799	2.852	2.871	10.226	10.228	10.281	10.285	10.301
2.876	2.886	2.895	2.962	2.991	10.312	10.336	10.374	10.395	10.443
3.004	3.005	3.026	3.040	3.048	10.461	10.482	10.498	10.508	10.512
3.049	3.055	3.060	3.068	3.083	10.567	10.591	10.618	10.655	10.658
3.086	3.109	3.278	3.483	3.537	10.672	10.677	10.758	10.767	10.798
3.544	3.604	3.606	3.618	3.621	10.864	10.867	10.900	10.902	10.919
3.622	3.628	3.634	3.643	3.654	10.930	10.931	10.938	11.008	11.019
3.703	3.704	3.722	3.767	3.883	11.031	11.039	11.040	11.067	11.073
3.884	3.944	3.955	3.966	3.967	11.215	11.266	11.328	11.362	11.373
3.980	3.988	3.995	4.000	4.014	11.389	11.398	11.414	11.480	11.493
4.034	4.092	4.106	4.109	4.115	11.500	11.562	11.592	11.614	11.674
4.188	4.202	4.225	4.240	4.311	11.679	11.698	11.715	11.760	11.767
4.418	4.420	4.424	4.432	4.443	11.782	11.795	11.803	11.819	11.832
4.466	4.473	4.477	4.512	4.529	11.836	11.867	11.932	11.955	11.969
4.535	4.555	4.570	4.574	4.617	11.972	12.085	12.159	12.160	12.170
4.674	4.686	4.688	4.702	4.714	12.228	12.269	12.323	12.363	12.383
4.759	4.866	4.892	4.901	4.935	12.393	12.436	12.449	12.508	12.509
4.954	4.969	4.986	4.994	5.005	12.513	12.522	12.536	12.540	12.572
5.019	5.076	5.099	5.109	5.113	12.577	12.605	12.614	12.624	12.635
5.196	5.208	5.234	5.238	5.243	12.641	12.654	12.673	12.687	12.726
5.254	5.254	5.291	5.312	5.329	12.748	12.773	12.787	12.791	12.880
5.331	5.344	5.352	5.371	5.397	12.897	12.906	12.935	12.976	12.979
5.419	5.433	5.473	5.496	5.519	13.041	13.049	13.054	13.069	13.088
5.520	5.532	5.533	5.535	5.603	13.100	13.102	13.113	13.147	13.172
5.651	5.668	5.676	5.681	5.705	13.179	13.183	13.185	13.213	13.217
5.726	5.756	5.762	5.770	5.845	13.233	13.234	13.330	13.340	13.453
5.898	5.909	5.940	6.000	6.001	13.518	13.519	13.531	13.600	13.602
6.033	6.072	6.076	6.173	6.180	13.606	13.665	13.688	13.693	13.787
6.194	6.211	6.218	6.233	6.234	13.791	13.796	13.800	13.815	13.886
6.271	6.292	6.368	6.404	6.406	13.900	13.922	13.937	13.942	13.945
6.458	6.471	6.473	6.495	6.505	13.971	13.984	14.049	14.055	14.068
6.513	6.559	6.594	6.600	6.677	14.075	14.099	14.113	14.128	14.154
6.703	6.755	6.809	6.829	6.866	14.197	14.235	14.250	14.272	14.282
6.870	6.884	6.907	6.942	6.957	14.288	14.303	14.310	14.328	14.369
6.973	6.991	7.117	7.120	7.144	14.429	14.457	14.463	14.489	14.519
7.152	7.202	7.231	7.253	7.280	14.523	14.526	14.548	14.567	14.573
7.300	7.302	7.327	7.378	7.424	14.608	14.611	14.627	14.636	14.674
7.495	7.544	7.547	7.585	7.591	14.744	14.750	14.752	14.760	14.781
7.642	7.666	7.676	7.683	7.691	14.789	14.868	14.897	14.922	14.953
7.707	7.713	7.731	7.736	7.742	14.956	14.958	14.988		

Liste des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

En 1934 (coupons nos 58 et suivants attachés).

5.124 8.984

En 1937 (coupons nos 64 et suivants attachés).

629 4.557 6.837

En 1939 (coupons nos 68 et suivants attachés).

4.592 5.605 8.133

En mai 1940 (coupons nos 69 et suivants attachés).

5.194 5.650 7.708 10.645

En novembre 1940 (coupons nos 70 et suivants attachés).

4.294 5.144 8.035 8.982 14.056

En 1941 (coupons nos 72 et suivants attachés).

2.364 7.898 8.698 10.353 10.665 11.154 11.652 12.843 13.964

En 1942 (coupons nos 74 et suivants attachés).

4.220 4.590 5.652 10.109 10.640 12.444 13.434

En 1943 (coupons nos 76 et suivants attachés).

890 1.391 2.101 2.742 2.841 3.082 6.188 9.684 10.094 10.424 13.311 13.336 13.489 13.638

En 1944 (coupons nos 78 et suivants attachés).

574	2.526	3.559	3.575	4.492	7.858	9.419	9.573	11.188	11.229
4.498	4.558	4.593	5.002	5.011	11.607	11.868	13.399	13.529	13.934
5.053	5.658	5.685	6.939	7.605	13.969	14.849			

En 1945 (coupons nos 80 et suivants attachés).

129	393	718	1.210	1.632	6.010	7.737	7.759	8.132	10.212
1.859	1.884	1.888	1.891	2.020	10.917	11.038	11.245	11.625	12.055
2.418	2.500	2.884	2.885	3.081	12.345	12.433	12.751	13.326	13.480
3.574	5.054	5.117	5.298	5.841	13.946	13.950			

En 1946 (coupons nos 82 et suivants attachés).

533	1.225	1.429	1.492	1.803	8.324	8.447	8.760	8.853	8.912
1.932	2.203	2.269	2.395	2.486	9.113	9.250	9.769	10.039	10.124
2.525	2.900	3.424	3.763	3.859	10.125	10.335	10.397	10.843	10.965
4.594	5.003	5.091	5.193	5.393	11.009	11.844	12.065	12.422	12.364
5.654	6.208	6.486	6.610	6.694	12.675	13.355	13.357	13.400	13.438
6.923	6.929	7.322	7.358	7.729	13.656	13.683	13.944	14.293	14.574
7.874	7.937	8.012	8.228	8.284	14.631				

En 1947 (coupons nos 84 et suivants attachés).

14	239	255	272	556	7.469	7.567	7.580	7.716	7.689
558	754	1.292	1.728	1.812	7.950	8.121	8.316	8.449	8.451
2.001	2.416	2.533	2.957	3.013	8.498	8.742	9.087	9.094	9.309
3.284	3.493	3.540	3.723	3.768	9.375	9.512	9.515	9.564	10.252
3.804	3.850	3.866	4.010	4.133	10.547	10.696	10.741	10.861	11.051
4.193	4.204	4.208	4.488	4.497	11.139	11.338	11.443	11.633	12.090
4.575	4.589	4.637	4.882	5.063	12.142	12.178	12.219	12.256	12.335
5.136	5.164	5.246	5.461	5.471	12.735	13.107	13.306	13.313	13.327
5.673	5.981	6.119	6.264	6.318	13.352	13.479	13.524	13.599	13.725
6.387	6.481	6.491	6.566	6.921	13.940	13.962	14.423	14.488	14.544
7.013	7.033	7.214	7.216	7.459	14.555	14.571	14.593	14.780	14.991

En 1948 (coupons nos 86 et suivants attachés).

6	17	85	93	131	7.670	7.682	7.693	7.810	7.835
268	310	318	412	539	7.896	8.073	8.107	8.149	8.205
683	702	806	852	1.000	8.306	8.352	8.385	8.453	8.456
1.195	1.328	1.351	1.408	1.504	8.558	8.836	8.865	8.935	9.064
1.568	1.748	1.940	1.942	1.988	9.146	9.173	9.213	9.248	9.279
2.030	2.091	2.202	2.400	2.552	9.343	9.372	9.402	9.615	9.695
2.600	2.678	2.890	2.943	3.157	9.743	9.887	9.922	10.011	10.026
3.244	3.224	3.311	3.317	3.404	10.028	10.040	10.419	10.458	10.557
3.477	3.598	3.674	3.675	3.710	10.683	10.722	10.728	10.763	10.777
3.771	3.777	3.878	3.903	3.912	10.785	10.914	10.927	11.010	11.016
3.921	3.961	4.022	4.045	4.110	11.082	11.343	11.393	11.439	11.473
4.191	4.339	4.406	4.523	4.586	11.492	11.504	11.555	11.617	11.640
4.644	4.661	4.737	4.860	5.004	11.711	11.798	11.820	11.827	11.861
5.004	5.013	5.228	5.233	5.242	11.863	11.913	11.925	11.927	12.048
5.252	5.256	5.302	5.631	5.640	12.209	12.235	12.294	12.310	12.320
5.728	5.768	5.843	5.986	6.017	12.325	12.337	12.356	12.462	12.567
6.070	6.090	6.149	6.182	6.194	12.595	12.741	12.802	12.852	12.865
6.326	6.328	6.394	6.402	6.429	13.082	13.084	13.122	13.243	13.328
6.450	6.519	6.535	6.557	6.570	13.440	13.522	13.528	13.552	13.581
6.595	6.717	6.749	6.781	6.788	13.653	13.670	13.718	13.749	13.864
6.873	6.883	6.935	6.938	6.955	13.920	13.960	14.040	14.064	14.208
7.083	7.191	7.200	7.290	7.303	14.345	14.354	14.363	14.428	14.436
7.313	7.337	7.366	7.384	7.509	14.581	14.584	14.591	14.668	14.778
7.522	7.565	7.611	7.622	7.626	14.850				

PAPETERIES DU DOMEYNON

MATUSSIERE ET FOREST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 48.300.000 F

SIÈGE SOCIAL: DOMENE (Isère)

R. C.: Grenoble 11237.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société des papeteries du Domeynon a procédé au rachat en Bourse des 40 obligations 4 0/0 1945, dont l'amortissement a été prévu pour le 1er juin 1950.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort pour cet amortissement.

Tous les amortissements précédents ont été également effectués par rachats en Bourse.

Compagnie Foncière Industrielle et Commerciale de Madagascar

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 40 MILLIONS DE FRANCS C. F. A.

SIÈGE SOCIAL: 149, RUE GALLIENI, TANANARIVE (MADAGASCAR)

R. C.: Tananarive n° 2456.

Amortissement 1950.

Les porteurs d'obligations de 5.000 F 6 0/0 (émission 1948) de la Compagnie foncière industrielle et commerciale de Madagascar, société an nyme au capital de 40 millions de francs C. F. A., dont le siège social est à Tananarive (Madagascar), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er août 1950. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

PARIS-CLICHY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 4, RUE COUSTOU

Remboursement anticipé des emprunts obligataires.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme Paris-Clichy, tenue le 26 mai 1950, a décidé le remboursement anticipé, à compter du 15 juillet 1950, de la totalité des obligations 5 1/2 0/0 1929 et 5 1/2 0/0 1931 émises par la société.

Ce remboursement s'effectuera au pair, soit à raison de 1.000 F l'obligation, à compter du 15 juillet 1950, au Crédit lyonnais, agence P, place Clichy, à Paris, contre remise des titres, coupon n° 7 attaché pour l'émission 1929 et coupon n° 8 attaché pour l'émission 1931.

Le conseil d'administration.

Constructions Radiophoniques du Centre

ETABLISSEMENTS M. BEALEM

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 9.500.000 F
(EN LIQUIDATION)
19, RUE DAGUERRE, SAINT-ETIENNE
R. C.: Saint-Etienne n° 41194 B.

Les porteurs d'obligations de 5.000 F 6,75 0/0 1944 sont informés que les 400 obligations portant les nos de 1 à 400 seront remboursées à l'ancien siège social, 19, rue Daguerre, à Saint-Etienne, à compter du 1er juin 1950.

Comme conséquence de ce remboursement anticipé, il n'a été procédé à aucun tirage au sort.

AVIS DIVERS

GORCY-GRIFFIN ET VANNEY-MICHALLET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 176.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 103, RUE LA BOÉTIE, A PARIS (8e)
Registre du commerce: Seine 63490.

Avis de convocation.

Les actionnaires de la société Gorcy-Griffin et Vanney-Michallet, société anonyme au capital de 176.000.000 de francs, dont le siège social est à Paris, 103, rue La Boétie, sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le vendredi 30 juin 1950, à quinze heures, au siège social, pour y délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

1° Rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 1949;
2° Approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31 décembre 1949; affectation des bénéfices;
3° Quitus aux administrateurs; fixation des jetons de présence pour l'exercice 1949;
4° Nomination d'administrateurs;
5° Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 1950, 1951 et 1952 et fixation de leur rémunération;
6° Approbation des conventions visées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, modifiée par la loi du 4 mars 1943.

Le conseil d'administration.

SOCIETE ANONYME CORIND

AU CAPITAL DE 500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 11, RUE TRONCHET, PARIS (8e)
R. C.: Seine 278245 B.

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le vendredi 16 juin, à dix-huit heures, au siège social de la Société anonyme Corind, 11, rue Tronchet, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Augmentation de capital de 500.000 F à 1.000.000 de francs, soit de 3.500.000 F.

COMPAGNIE des CHEMINS de FER de l'OUEST ALGERIEN

(EN LIQUIDATION)
CAPITAL: 17.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 5, RUE LOUIS-LE-GRAND, PARIS (2e)
R. C.: Seine n° 65721.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest algérien (en liquidation) qui avait été convoquée pour le 26 mai 1950, à onze heures et demie du matin, avec l'ordre du jour ci-après reproduit, n'ayant pu délibérer valablement faute de réunir un nombre d'actionnaires représentant le quart du capital social, MM. les actionnaires sont convoqués à nouveau en assemblée générale ordinaire le vendredi 23 juin 1950, à onze heures du matin, au siège social, 5, rue Louis-le-Grand, à Paris.

ORDRE DU JOUR

1° Lecture du rapport du conseil de liquidation;
2° Lecture du rapport de la commission des comptes;
3° Approbation du rapport, des comptes et du bilan de l'exercice 1949 et fixation de la répartition aux actions;
4° Nomination d'un liquidateur;
5° Nomination de la commission des comptes.

Pour faire partie de l'assemblée, il faut être propriétaire de dix actions au moins. Toutefois, les propriétaires de moins de dix actions peuvent se grouper et se faire représenter par l'un d'eux.

Les titres ou récépissés de dépôt des établissements de crédit doivent être déposés trois jours au moins avant la date fixée pour la réunion au Crédit algérien, 5, rue Louis-le-Grand, à Paris, qui délivrera les cartes d'admission et recevra les pouvoirs des actionnaires qui ne pourraient assister à l'assemblée.

Le conseil de liquidation.

SOCONY-VACUUM FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.635.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 46, RUE DE COURCELLES, PARIS (8e)

MM. les actionnaires de la Socony-Vacuum française sont convoqués au siège social de la société, 46, rue de Courcelles, à Paris, pour le lundi 26 juin 1950:

1° A quinze heures, en **Assemblée générale ordinaire**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

Lecture du rapport du conseil d'administration;
Lecture des rapports des commissaires aux comptes;
Approbation des comptes de l'exercice 1949 et de la revision des postes du bilan au 31 octobre 1949; quitus aux administrateurs,
Approbation des opérations traitées avec des sociétés ayant des administrateurs communs;
Renouvellement du conseil d'administration;
Nomination et rémunération des commissaires aux comptes.

2° A quinze heures trente, en **Assemblée générale extraordinaire**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

Lecture du rapport du conseil d'administration;
Augmentation du capital social par souscriptions et incorporation de réserves;
Modifications aux statuts.

Conformément à la loi, le texte imprimé des résolutions proposées à l'assemblée, en vue de la modification des statuts, sera tenu à la disposition des actionnaires pendant les quinze jours précédant ladite assemblée.

Le conseil d'administration.

Grande Compagnie des Télégraphes du Nord

SOCIÉTÉ ANONYME
SIÈGE SOCIAL: COPENHAGUE

Résolutions votées à l'assemblée générale ordinaire à Copenhague le 31 mai 1950.

Le rapport et les comptes présentés par le conseil d'administration ont été approuvés.

Le dividende complémentaire de l'exercice 1949, fixé à 5 0/0, sera payable à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris, contre remise du coupon n° 1, sous déduction de l'impôt français sur le revenu des valeurs étrangères non abonnées.

Comme l'année dernière, les coupons touchés en France seront payés en francs calculés d'après le dividende déclaré en livres sterling, converti en francs au cours du jour.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Charles Bruno, employé de commerce, né le 19 juin 1917 à Tananarive, demeurant rue Gallieni-Basse, à Tananarive, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de changer son nom en celui de Brunot.

M. Leivy-Isaac Joseph, né le 2 août 1910 à Bacau (Roumanie), demeurant à Paris, 103, rue de la Faisanderie, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Joseph et à son prénom usuel Leivy celui de Yves.

M. Kakavian (Wagram), né le 25 mai 1903 à Van (Arménie), naturalisé Français par décret du 24 mai 1946 n° 45472×38, demeurant à Bonneuil (Seine), 8, rue A.-Gross, agissant en son nom personnel et au nom de ses enfants mineurs: Jean-Vahagn, né le 20 septembre 1929 à Paris, et Irène-Simone, née le 3 décembre 1930 à Paris, présente une requête au garde des sceaux afin de substituer à son nom patronymique celui de Gardon et à son prénom celui de Victor.

M. Catalano (Gabriel-Dominique), né à Tunis le 2 juillet 1922, demeurant à Dubosville (Tunisie), 12, rue des Tamaris, agissant tant en son nom personnel que pour le compte de ses enfants mineurs: Henri, né le 3 août 1944 à Tunis; Yves, né le 13 février 1950 à Tunis, introduit une requête auprès du garde des sceaux en vue de substituer à son nom patronymique de Catalano celui de Bergeron, sous lequel il est connu depuis de nombreuses années et qui était celui de l'époux de sa mère.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

2 mai 1950. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. **Club automobile saônois.** But: s'occuper de tout ce qui intéresse l'automobile; organiser des manifestations et des fêtes; défendre ses adhérents. Siège social: 3, quai Villeneuve, Gray.

2 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Association des anciens combattants, mobilisés, prisonniers et victimes des deux guerres de la commune de la Celette.** But: défense matérielle et morale de ses adhérents. Siège social: mairie de la Celette.

2 mai 1950. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Union sportive d'Isola.** But: pratique des sports. Siège social: salle des fêtes, mairie d'Isola.

2 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Mascara. **Les Diligentes Avettes.** But: prendre soin du collège, le rendre agréable et le faire aimer; entretenir et améliorer la bibliothèque et le musée scolaire, le matériel de jeux, le cinéma, la T. S. F., les voyages d'études et les excursions; organiser les fêtes scolaires et former un lien entre l'école et la famille par des œuvres de mutualité et d'entr'aide; resserrer les liens de solidarité entre les membres de la coopérative. Siège social: collège moderne de jeunes filles, à Mascara.

2 mai 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement d'études et de propagande extérieures (G. E. P. E. X.).** But: prospection, étude et liaison, notamment à l'étranger; recherches concernant les besoins extérieurs; orientation technique et propagande. Siège social: 45, rue Saint-Didier, Paris.

3 mai 1950. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **L'Echo du Revard.** But: enseignement de la musique et, en particulier, des tambours et clairons. Siège social: mairie de Mouxy.

3 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association locale du mouvement national d'épargne de Lavaur.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Lavaur.

4 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. **Foyer rural de Jouy.** But: regroupement; éducation physique, intellectuelle et morale de la jeunesse rurale. Siège social: école publique de Jouy.

4 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Association familiale rurale de Nesle-Hodeng.** But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Nesle-Hodeng.

5 mai 1950. Déclaration à la préfecture de Foix. **Comité des fêtes et loisirs de Bélesta.** But: organisation de réjouissances publiques (fêtes, défilés, manifestations touristiques, folkloriques, artistiques ou sportives) afin d'animer la vie locale et de favoriser son essor économique. Siège social: mairie de Bélesta.

6 mai 1950. Déclaration à la préfecture de la Drôme. L'Amicale du Petit-Froment change son titre et devient **Amicale du Pavillon.** But: jeu de pétanque. Transfert du siège social du café Guigon, 68, route de Valence, Montélimar, au café Chaussy, 33, avenue Saint-Lazare, Montélimar.

11 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Poule.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour but le perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social: mairie de Poule.

12 mai 1950. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Famille et Loisirs.** But: organisation des loisirs familiaux. Siège social: salle des fêtes, Chanos-Curson.

15 mai 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association sportive de l'école publique de garçons d'Houplines-Bourg.** But: développer la pratique du sport du football, de l'athlétisme et du tir; participer aux concours organisés par l'Union sportive de l'enseignement primaire. Siège social: école de garçons du bourg, Houplines.

15 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association familles rurales Bidart.** But: étude et défense des droits de la famille; lutte pour le respect de la moralité publique; développement des œuvres d'entr'aide familiale. Siège social: salle Saint-Bernard, Bidart.

16 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Cité nouvelle.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: 138, boulevard Vauban, Coudekerque-Branche.

16 mai 1950. Déclaration à la préfecture de l'Aube. **Comité des fêtes du quartier Saint-Jacques.** But: organiser des fêtes et venir en aide aux vieillards et enfants nécessiteux du quartier. Siège social: 94, mail des Charmilles, Troyes.

16 mai 1950. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Molières.** But: subvenir aux frais des fêtes ou concours ayant pour but le perfectionnement de l'instruction du corps et venir en aide aux sapeurs-pompiers et à leurs familles dans le besoin. Siège social: mairie de Molières.

17 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Clermont. **L'Avenir.** But: grouper la jeunesse; participer à toutes les manifestations patriotiques et autres qui peuvent avoir lieu dans la commune. Siège social: mairie de Bailleul-le-Soc.

17 mai 1950. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Hot-Club méditerranéen.** But: défense et propagation de la véritable musique de jazz. Siège social: 36, boulevard de la Liberté, Marseille.

18 mai 1950. Déclaration à la préfecture de l'Aube. **La Jeunesse laïque du Quartier-Bas.** But: rendre la vie des jeunes plus agréable par ses jeux et ses randonnées en créant une sincère amitié entre eux. Siège social: 15, rue Kléber, Troyes.

19 mai 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association populaire d'entr'aide et d'éducation de Marquette-Centre.** But: formation physique et morale de ses membres. Siège social: 2, rue de Wambrechies, Marquette.

19 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. **Association familiale d'Egry.** But: étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: mairie d'Egry.

19 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. **Association familiale de Boësse.** But: étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: mairie de Boësse.

20 mai 1950. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Groupe gymnique du Rouet.** But: éducation physique, gymnastique artistique, acrobatique et corrective. Siège social: 27, rue Sainte-Famille, Marseille.

22 mai 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre de Marcq-en-Barœul.** But: défense des intérêts moraux et matériels des anciens combattants et victimes de guerre. Siège social: 7, rue Jean-Jaurès, Marcq-en-Barœul.

23 mai 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. **Fémina-Sports ouvrier paulhanais.** But: pratique de tous les sports. Siège social: café Faugé, à Paulhan.

23 mai 1950. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. Association de pêche **Le Roseau lilois.** But: répression du braconnage et repeuplement des cours d'eau. Siège social: mairie de Lisle.

23 mai 1950. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Amicale sportive du personnel de la préfecture.** But: pratique de tous les sports. Siège social: préfecture d'Annecy.

25 mai 1950. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Union sportive levensoise.** But: pratique des sports. Siège social: café Malausséna, Levens.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.